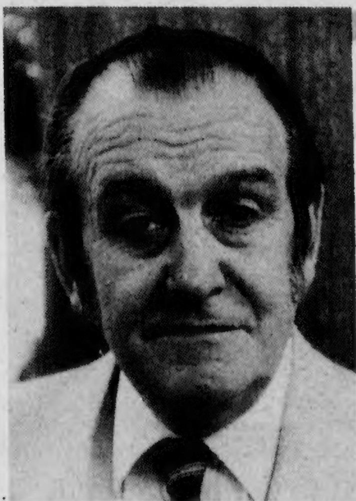
LA LIBERTÉ

50¢

Volume 73 No 6 Saint-Boniface, du 16 mai au 22 mai 1986



Provencher célébré

En mai 1963, l'événement, c'est le 40e anniversaire de la fondation du premier conseil de Chevaliers de Colomb canadiens-français.

Bernard Bocquel a rencontré l'ancien député d'État Sam Duguay.

C'ÉTAIT LES 60

Voir pages 6 et 7.

C'est jeune et ça joue

Le doute n'est plus permis après le 16e Festival Théâtre Jeunesse unanimement salué par les juges: la relève pour le théâtre en français se porte de mieux en mieux.

Voir l'ACCENT, page 13.



Ci-dessus: "Le Petit Prince" de l'école Lacerte;
ci-dessous: "Pris au piège" de l'école Sisler. PHOTOS par HUBERT PANTEL



Les mythes de la ménopause

Stéphane Jarre a analysé les données d'une récente étude menée au Manitoba auprès de 2 500 femmes sur la ménopause. Voir la chronique SANTÉ en page 9.

Saint-Boniface en chantier

Si les résidants du vieux Saint-Boniface ne veulent pas que leur quartier leur échappe, il leur reste des batailles à mener, explique Lucien Chaput dans POINT de CONTACTS à l'avant-dernière.

Sans la gestion, il n'y a pas d'école française

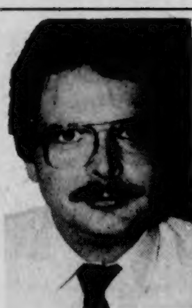
Dans le domaine de l'éducation française, un mot-clé résume toutes les préoccupations du moment: la gestion. La gestion, c'est-à-dire le contrôle des écoles françaises par les francophones.

En Ontario, la gestion des écoles françaises par les Franco-Ontariens est maintenant acquise en droit depuis que le plus haut tribunal de la province a décidé, en juin 84, que les francophones pouvaient gérer leurs écoles.

Au Manitoba, on n'en est pas encore là. L'idée de gestion est disuctée depuis plusieurs années, mais il faudra attendre le 21 mai pour connaître la position de la Fédération provinciale des comités de parents (FPCP). Ce jour-là les intervenants en éducation vont se rencontrer pour préciser les demandes que la FPCP transmettra au nouveau ministre de l'éducation, Jerry Storie, quand il daignera recevoir les parents. (*Voilà un bon mois et demi qu'une rencontre a été sollicitée*).

Pour l'instant, la Fédération des Comités de Parents penche pour une loi permissive qui donnerait le droit aux parents de demander que leur école fasse partie d'une division scolaire francophone.

Si le gouvernement est prêt à considérer une telle proposition, c'est que les néo-démocrates sont en faveur d'un règlement politique. Pour la FPCP, une solution politique va de soi puisque les juges en Ontario ont déjà clairement


Bernard BOCQUEL

À LA DEUX

établi le droit des francos à la gestion des écoles.

Et si le ministre de l'Éducation n'est pas disposé à tendre une oreille favorable, la FPCP optera pour la voie juridique en se basant, comme l'ont fait les Franco-Ontariens, sur l'Article 23 de la Charte des droits et libertés fédérale.

La voie juridique a aussi été choisie par les Franco-Albertains qui, on l'imagine facilement, ne pouvaient guère compter sur une volonté politique du gouvernement albertain pour obtenir le contrôle de leurs écoles françaises. Surtout qu'avant 84, il n'y avait pas d'écoles française. Les parents ont déjà obtenu partiellement gain de cause. Cependant, l'affaire est toujours devant les tribunaux.

Une affaire qui vaut la peine d'être contée avec quelques détails. Paul Dubé, originaire de La Broquerie, 36 ans, et prof à l'Université d'Alberta à Edmonton, vit cette bataille politico-juridique au premier plan.

Il existe en Alberta deux systèmè scolaires. L'un regroupe les catholiques. Le deuxième est a-confessionnel. Aucun ne donne une place convenable à l'enseignement en français, surtout en novembre 81, quand un groupe de parents demande à l'Association canadienne française de l'Alberta (*ACFA, la "SFM" locale*) d'étudier la possibilité d'établir une école française. (*À cause du refus des conseils scolaires d'envisager la création d'une école française.*)

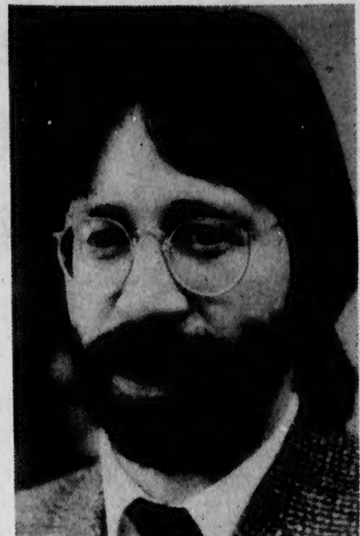
En juin 82, l'ACFA renvoie la balle aux parents, qui forment alors l'Association de l'école Georges-et-Julia-Bugnet (*du nom d'un pionnier franco-albertain, écrivain et horticulteur de renom*).

Au printemps de 83, l'Association reçoit des fonds du fédéral pour obtenir l'école française et sa gestion par la voie juridique. Les revendications des parents se basent sur l'article 23 de la Charte des droits fédérale (*le droit à l'instruction dans la langue*) et l'article 15 (*l'égalité de tous devant la loi*).

Pourquoi une solution politique à la gestion devrait être possible au Manitoba

Et comme les tribunaux sont rarement pressés, l'Association Georges-et-Julia-Bugnet fonde une école privée, financée par les parents, qui accueille 35 élèves en septembre 83. Faute de ressources, l'école ne dure que l'année scolaire.

Toutefois, en septembre 84, la commission des écoles catholiques d'Edmonton met sur pied l'école Maurice-Lavallée. Et, pour tenter de répondre à la préoccupation de la gestion, crée un comité consultatif, qui n'accorde cependant aucun pouvoir aux parents.


Paul Dubé: "Historique mais insuffisant"

Maurice-Lavallée a été établie peut-être parce que la commission catholique avait peur de perdre des étudiants francos, mais aussi parce que la demande pour l'enseignement en français ne faisait plus de doute. Environ 350 élèves fréquentent Maurice-Lavallée, qui regroupe les programmes français et immersion.

Entre temps, l'Association de l'école Bugnet est allée en cour et c'est le 24 juillet 85 que la Cour du Banc de la Reine rend son jugement.

"C'est un jugement historique, commente Paul Dubé, parce que le tribunal reconnaît certains droits: *A degree of exclusive control*, pour emprunter les mots du jugement". La cour affirme aussi que la question des nombres ne se pose pas, que des articles de la loi scolaire albertaine sont illégaux et que les comités consultatifs des écoles sont nettement insuffisants pour procurer ce "degré de contrôle" accordé par le juge.

Un jugement "historique", mais "insuffisant" pour Paul Dubé, l'un des tois parents demandeurs. "On veut une déclaration plus claire, plus précise, plus solide sur ce qu'est la gestion. Parce que nous avons la conviction que sans la gestion, il n'y a pas d'école française."

Poignée de parents

La Cour d'appel de l'Alberta entendra les arguments des parties en cause le mois prochain. L'Albertain depuis 1970 est optimiste: "Je ne vois pas comment on pourrait perdre. Bien sûr, ça ira en Cour suprême du Canada. Si on gagne, il faudra négocier les modalités d'application de la gestion. Il n'y aurait pas de changements au système actuel, il faudrait simplement un rajout pour permettre la gestion d'écoles françaises."

On ose à peine penser qu'une petite poignée de parents franco-albertains pourrait obtenir gain de cause avant les parents des écoles franco-manitobaines, déjà constituées en réseau. En tout cas, si le gouvernement néo-démocrate accepte une solution politique à la gestion des écoles, les parents franco-manitobains pourront toujours remercier Ontariens et Albertains d'avoir déblayé la voie juridique.

Gary garant

Gary Filmon avait promis qu'il prendrait son rôle de chef de l'opposition au sérieux. On est content qu'il mette sa promesse post-électorale à exécution avec tant de conviction.

On veut parler évidemment des investissements réducteurs d'impôt des ministres Parasiuk et Lécuyer, parfaitement légaux mais contraires à l'orthodoxie néo-démocrate.

Comme Gary Filmon estime qu'il y matière à discréditer la pawleycratie à travers ces deux "coupables", il se débat quotidiennement pour souligner l'hypocrisie gouvernementale.

En attendant de connaître les propositions du chef conservateur pour éliminer les "scandales fiscaux", on est rassuré de savoir que Gary Filmon se fait le champion et le garant des principes néo-démocratiques.

Howard Pawley n'a plus qu'à bien se tenir.

Bernard BOCQUEL

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le vendredi par la Société Presse-Ouest Limitée

Le journal de l'année de

APF Association de la presse francophone hors Québec

Directeur et Rédacteur en chef: Bernard BOCQUEL
Journaliste: Lucien CHAPUT
Journaliste coopérant: Stéphane JARRE
Administratrice: Gisèle GOBEIL
Publicitaire: Andrée GILBERT
Typographe: Jocelyne LAXSON
Graphistes: David McNAIR, Gilbert PAINCHAUD, Denis ST. JEAN
Secrétaire relationniste: Eveline BOURGOUIN
Développement des photos: Hubert PANTEL

Heures du bureau: 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

Toute correspondance doit être adressée à **La LIBERTÉ**, Case postale 190, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4. Les lettres à la rédaction seront publiées à la demande du signataire. Les bureaux sont situés au 383, boulevard Provencher. Téléphone: (204) **237-4823.**

Nos annonceurs ont 5 jours pour nous signaler toute erreur de notre part. La responsabilité du journal se limitera au montant payé pour la partie de l'annonce qui contient l'erreur.

L'abonnement annuel coûte 21,00$ au Manitoba, 25$ partout ailleurs au Canada et 30$ à l'étranger.

La LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Derksen Printers.

Enregistré comme courrier de deuxième classe: No 0477

Lettres à LA LIBERTÉ

Des réactions au spécial sur l'arrivée des soeurs SNJM à Saint-Pierre-Jolys

Cher Lucien,

Merci beaucoup pour ta section spéciale sur les 100 ans de nos soeurs de Saint-Pierre-Jolys.

Tu as fait justice à des personnes qui sont responsables des valeurs qu'elles nous ont inculquées par leur enseignement et leur exemple. Des personnes auxquelles nous devons notre goût de survivance.

René Mulaire
Saint-Pierre-Jolys
le 11 mai 1986

M. Lucien Chaput,

Félicitations pour tous ce que vous avez écrit dans La Liberté au sujet des Soeurs SNJM.

Continuez à faire le bon travail.

Bernadette Feuillâtre
Saint-Boniface
le 10 mai 1986

Cher monsieur Chaput,

Permettez-moi de vous féliciter pour votre magnifique travail à propos de Saint-Pierre-Jolys, dans La Liberté.

Vous avez sans doute fait bien des recherches pour arriver à un si beau résultat. Beaucoup de religieuses de notre maison en ont parlé avec éloges et ont aussi exprimé le plaisir qu'elles avaient goûté en lisant ces pages si bien rédigées.

Notre provinciale est venue nous rencontrer et nous a recommandé de ne pas manquer de lire ces pages si intéressantes.

Je suis certaine qu'on entendra des échos de bien d'autres personnes qui ont lu ces articles et qui les ont bien appréciés.

Bonne chance dans votre beau travail! Continuez à nous émerveiller!

Soeur Rose-des-Anges
(Éloïse Sabourin)
Saint-Boniface
le 12 mai 1986

Cher Lucien,

"O France, douce France bénie; rien n'épuisera donc ta force et ton génie; puisque tu sais trouver un héros dès qu'il t'est nécessaire".

Chanson de Roland

Le Manitoba aussi a besoin d'un héros. Je crois que tu es à unir les esprits et le grand Manitoba français.

Félicitations. Je le crois que le souvenir nous humanise, surtout quand c'est le souvenir d'un vécu plein de valeurs humaines.

Veuille remercier tes collaborateurs.

S. Irma Joyal
Saint-Boniface
le 11 mai 1986

CAYOUCHE





Les Moquin ont gagné!

Celles et ceux qui ont participé à la récente campagne d'abonnement pouvaient gagner un magnétoscope. Eh bien le tirage vient d'avoir lieu et c'est Jacqueline et Claude Moquin de Saint-Boniface qui vont profiter du magnétoscope que La Liberté s'est procurée chez *Émile Electronics*.

Sur la photo, on reconnaît: Gilbert Sabourin (président de Presse-Ouest); Claude et Jacqueline Moquin et Émile Touchette, de Émile Electronics.

Ces stagiaires qui veulent revenir

Les jeunes agriculteurs français qui passent quelques mois en terre manitobaine n'oublient pas, de si vite, leur stage chez les agriculteurs de cette province. C'est ce qu'a constaté Léo Leclair, maître de stage à Letellier de 1979 à 1985.

Le programme-échange entre le Manitoba et la France existe depuis 1973. Un stagiaire français vient travailler sur une ferme manitobaine pour six mois. En échange, l'agriculteur qui le reçoit lui verse un modeste salaire de 700$ par mois pour les trois premiers mois et 750$ pour les trois derniers mois, en plus de le loger et de le nourrir.

"En général, explique Léo Leclair, on les fait venir parce qu'on a besoin de main d'oeuvre. Dans notre cas, on voulait aussi connaître un peu mieux la France."

"Comme maître-stagiaire, poursuit l'agriculteur de 40 ans, on les implique dès les premiers jours. On leur donne plus de responsabilités au fur et à mesure qu'ils s'habituent au pays. Ça prend quelques semaines à se faire au pays, à s'adapter à la terminologie dont on se sert ici."

Pour que le stage soit réussi, "il faut que toute la famille soit impliquée," précise Léo Leclair. "Le stagiaire, ce n'est pas un homme engagé que tu braques à part. Il faut qu'il soit traité comme un membre de la famille."

Ce qui les frappe le plus, c'est la grandeur du pays. Les exploitations agricoles sont beaucoup plus grandes. Par contre, au Canada, l'exploitation est moins intense. Ils apprennent vite que bien des fois, il est impossible d'implanter leurs techniques agricoles ici." En général, ce sont de très bons travaillants. Ils ne sont pas regardants des heures qu'ils y mettent."

L'an dernier, Léo Leclair a fait un séjour en France. Il a profité de l'occasion pour renouer connaissance avec ses anciens stagiaires. "Ils m'ont tous dit que leurs expériences au Manitoba les ont profondément changé. Ça leur prend du temps à se réadapter à leur pays. Ils ont bien de la misère à se replacer les pieds."

C'est sans doute pour cela que beaucoup de ces stagiaires veulent revenir au Canada. "Ils sont mordus, ils veulent absolument revenir," ajoute le père de trois enfants.

Pourtant, certains stagiaires ont dû avoir des doutes avant d'adopter le Manitoba comme leur patrie. "Mon premier stagiaire est arrivé en 1979, l'année de l'inondation, raconte Léo Leclair. La première chose qu'il a fait, c'est de charrier des sacs de sable pour les digues. Ensuite, on a dû attendre que l'eau baisse. Ça lui a donné le temps de s'acclimater."



Onze nouveaux stagiaires en agriculture venant de France ont atterri à Saint-Boniface le vendredi 2 mai.

Ce projet, organisé par la Société franco-manitobaine de 1975 à 1985, est maintenant la responsabilité du Collège de Saint-Boniface. Léo Leclair, agriculteur de Letellier (*2e rangée à gauche*) leur a souhaité la bienvenue tandis que Hélène Bulger (*2e rangée à droite*), coordonnatrice du programme d'éducation des adultes veillait à l'itinéraire de leur première journée en sol manitobain.

Les nouveaux stagiaires et leur maître de stage sont: Bernard Beauchesne (*Val de Loire*) travaillera chez Norbert Rey (*Saint-Claude*); Laurent Bigot (*Val de Loire*), chez Gérald (*Gladstone*); Denis Bonneau (*Poitou*), chez Ponsin Farms (*Sainte-Eustache*); Jean-Louis Canuet (*Normandie*), chez Jacques Bonhomme (*Arnaud*); Jean-Marc Capron (*Berry*), chez Alain Vrel (*Headingly*).

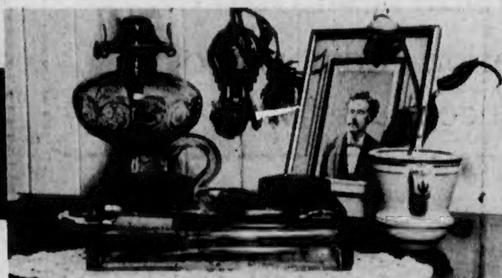
Thierry Charrier (*Anjou*) sera partagé entre Raymond Mangin (*Bruxelles*) et les frères trappistes (*Holland*); Michel Cherel (*Bretagne*) sera chez Oli Narfason (*Gimli*); Jean-Michel Fuchs (*Val de Loire*), chez Eberhard Kobler (*Winnipeg*); Hugues Lecointre (*Val de Loire*), chez Kelly Beirness (*Stony Mountain*); Christian Philippe (*Normandie*), chez Garnet Storsley (*Beausejour*) et Rémi Blanchet (*Normandie*), chez Urs Schlup (*Beausejour*).

Lucien CHAPUT

LE FEUILLETON Livre premier

467, rue Jeanne D'Arc

Patrick CHABAULT



Août 1985. *Léonie Lambert et sa petite dernière, Marguerite, se retrouvent seules dans la cuisine. Mère et fille ont commencé les démarches pour retrouver Gabriel, le plus vieux des garçons, qui a quitté le foyer il y a quinze ans, pour lui faire part de la mort accidentelle de son père, Louis Lambert, le jour précédent.*

... le soir où Pa n'était pas entré. Marguerite avait à peine terminé sa phrase qu'elle regrettait déjà son manque de tact. Rappeler à sa mère que son mari avait été, plus d'une fois, absent le soir, n'était pas nécessaire.

Pourtant, elle ne l'avait pas dit par méchanceté. Lorsque l'étranger était venu frapper à la porte de la maison de la rue Giroux, Marguerite avait répondu. Il avait demandé si Louis Lambert était là. D'un ton sec, Marguerite lui avait dit que non et elle n'avait pas cru bon de lui fournir plus de détails.

Si Léonie n'était pas intervenue à l'instant même en disant, c'est qui Maggie, le jeune inconnu aurait sans doute rebroussé chemin. Et Léonie n'aurait pas eu de nouvelles de son Gabriel. Mais la petite question innocente de Léonie fournit l'occasion au visiteur de se présenter et du même coup d'ajouter qu'il était de passage d'Edmonton avec des nouvelles de Gabriel.

Le jeune homme, dont le nom échappait toujours à Maggie, n'était pas resté longtemps. Il avait accepté de prendre une tasse de thé, avait poliment refusé les biscuits que lui avait offerts Léonie, et répondu lentement aux questions de la mère qui s'inquiétait de son fils disparu depuis trop longtemps. Trop longtemps étant toute durée, si courte ou si longue soit-elle, qui sépare une mère de son enfant.

Oui, Gabriel va bien. Il a une bonne situation. Très occupé. Il est toujours très occupé.

Il est souvent parti. Dans le nord parfois. Dans la région de la rivière-la-Paix. Il travaille pour une compagnie de pétrole. On l'envoie partout avec une équipe d'explorateurs.

Non, il n'a pas de blonde encore. Il n'a pas le temps, Mme Lambert, toujours parti, toujours après travailler. Mais il se porte bien. Il est de bonne humeur. Il est content, je pense, madame Lambert. Il parle de faire un tour au Manitoba bientôt. Lorsqu'il aura le temps, lorsqu'il sera moins occupé.

On est toute une gang du Manitoba à Edmonton. On se voit de temps à autres. On ne se connaissait vraiment pas avant. Mais une rencontre mène à une autre. Il y en a qui ne restent pas longtemps. D'autres, comme Gabriel, ce sont presque des Albertains! Il a une barbe maintenant. C'est plus pratique parce qu'il est souvent dans le nord, dans les camps de la compagnie.

Jamais depuis une bonne dizaine d'années, Léonie n'avait eu tant de nouvelles au sujet de son Gabriel. Des détails, c'est vrai. Des détails qui ne donnaient aucun indice de l'état d'âme de son fils. Mais l'essentiel était là. Il était en Alberta, il allait bien, il était content et, la nouvelle des nouvelles, il viendrait bientôt, lorsque le temps le lui permettrait.

- C'était quoi encore son nom, reprit Marguerite d'un ton plus doux qui masquait son impatience. Peut-être qu'il pourrait nous dire où on pourrait contacter Gabriel.

- Mais voyons, répondit Léonie, saisie de panique. C'est..., c'est... Il n'était pas de Saint-Boniface... son père avait une ferme pas loin de la ville...

- Mondoux, j'arrive pas à me souvenir de son nom, laissa désespérément échapper Léonie.

- Il s'appelait pas Clément? suggéra Marguerite. Ou Clem, ou quelque chose comme ça. C'était pas un nom bien connu, en tout cas.

Clément? Mais Clément qui, pensa Léonie, cherchant frénétiquement un nom de famille qui lui permettrait de retrouver son Gabriel. On est si près, et pourtant si loin, constata Léonie découragée. Ma mémoire fait défaut. Je suis même plus capable de me souvenir des noms. Louis était bon avec les noms. Lui il s'en serait rappelé!

Non, Louis n'aurait pas été capable de m'aider. Il n'était pas là ce soir-là, maugréa Léonie, en lui en voulant plus de son absence ce soir-là, il y a un an, que d'être mort avant elle.

Ça fait pas de sens, tout ça, conclut Léonie en se ressaisissant. C'est pas le temps d'en vouloir à personne. Il faut retrouver Gabriel. Mais comment?

En voyant le visage de sa mère ravagé par le désespoir, Marguerite se sentit obligée de venir à son secours. Peut-être que ce fameux Jacques Rouillard connaîtrait le nom de ce voyageur venu d'ailleurs. Il faudrait que ce soit elle qui le contacte, sous un prétexte quelconque. Car il n'était pas question d'avouer à qui que ce soit que les Lambert ne pouvaient pas retrouver un de les leurs.

- Et si je contactais Rouillard, proposa Marguerite. Peut-être qu'il connaîtrait le nom...

- Et s'il ne le connaît pas, répondit Léonie. La réponse de sa mère resta sans réplique, Marguerite s'étant déjà dirigée vers l'appareil téléphonique.

(À suivre...)

La création d'une radio communautaire se poursuit

Les sondages sont terminés. L'étude de marché est encourageante. Le comité provisoire chargé d'étudier l'établissement d'une radio communautaire passera donc à la prochaine étape. En cédant sa place à un conseil d'administration permanent le mardi 20 mai.

«Le comité provisoire est confiant dans la viabilité d'une radio communautaire au Manitoba,» a souligné le président du comité, Charles Gagné. «Une étude de marché, entreprise pour le comité provisoire par la firme CEGIR de Montréal, indique qu'il y a une place pour une radio de langue française de type communautaire au Manitoba.»

En gros, les résultats de l'étude menée entre le 15 octobre 1985 et le 5 mars 1986 se résument ainsi. Côté auditoire possible pour le nouveau poste radiophonique: 62 pour cent des 324 répondants ont indiqué qu'ils écouteraient probablement le nouveau poste et 26 pour cent ont indiqué qu'ils l'écouteraient «très probablement». 12 pour cent seulement ont indiqué qu'ils étaient peu ou pas du tout intéressés.

Puisqu'une partie des fonds de roulement de la nouvelle radio communautaire proviendra de revenus publicitaires, les organismes francophones et les commerçants ont aussi été sondés. Des 47 commerçants contactés, 27 ont répondu au sondage. De ces 27, près de la moitié «s'est avérée intéressée à acheter du temps d'antenne à la radio communautaire».

Pour leur part, les organismes *(18 sur 27 ont répondu au sondage)* «se sont montrés très intéressés au projet et plus des trois quarts seraient prêts à débourser de l'argent pour des annonces publicitaires», conclut l'étude de marché pour une radio locale MF francophone dans la région de Winnipeg.



Instantané lors de la conférence de presse rendant l'étude de marché publique. On reconnaît (de g. à d.); Christian Laroche (le nouveau coordinateur remplaçant Louis Paquin), et Charles Gagné (président)

«En somme,» ajoute Charles Gagné, «nous avançons à grands pas. À la réunion publique du 20 mai, nous élirons un conseil d'administration qui constituera la radio en corporation à but non lucratif. D'ici la fin juin, nos locaux seront choisis, les devis techniques seront préparés et la demande au Conseil de la Radio-Télévision canadienne (CRTC) sera présentée.»

En suivant cet échancier, que Charles Gagné qualifie «de très réaliste», la nouvelle radio communautaire ira en onde dès l'automne 1987. Le nouveau poste MF disposera de 101 heures d'antenne. *(De 7 heures à 22 heures pendant la semaine et de 10 heures à 24 heures les samedis et dimanches).*

70 pour cent du temps en onde sera consacré à des programmes musicaux *(65 pour cent de musique française et 35 pour cent de musique anglaise).* La radio communautaire emploiera cinq personnes dont un directeur général et quatre responsables des secteurs *(ventes publicitaires, programmation, technique et administration).* L'animation des programmes sera assurée par des bénévoles.

Lucien CHAPUT

Chevalier de l'exemple

Sam Duguay se souvient très bien du 4 mai 1963, lorsque 133 personnes ont commémoré le 40e anniversaire du conseil Provencher, le premier conseil canadien-français au Manitoba. Pour être exact, l'ancien député d'État en garde un souvenir brûlant.

«Le frère Duguay fumait un énorme cigare durant les discours. Ce pensant article lui glissa soudainement des mains et s'enfouit en son veston. Nous avons pu constater que c'est un homme d'action! Il cherchait éperdument ce malheureux cigare. Pour un moment, nous pensions prévenir les pompiers», a rapporté BISTOURI, qui tenait la chronique du Conseil Provencher nº 2450 dans **La Liberté le Patriote**.

Sam Duguay avoue bien volontiers que l'affaire aurait été un moindre mal si le cigare avait seulement glissé dans le veston... Mais BISTOUR! ne s'est certainement pas trompé en soulignant les qualités d'homme d'action de celui qui était alors assis à la table d'honneur en qualité de député du district n$_0$ 2 (regroupant les trois plus vieux conseils français: Provencher, Saint-Boniface et Goulet).

Car Simon Duguay, entré dans la Chevalerie le 27 novembre 1948 à 18 ans au tout jeune conseil Saint-Boniface, a gravi toutes les étapes de l'Ordre. «Comme on dit, je suis allé de la cave au plus haut échelon. J'ai gagné mes épaulettes».

C'est le 4 janvier 1969, chez lui, rue Des Meurons, qu'il est élu pour terminer le mandat du Député d'État, le grand patron des 84 conseils du Manitoba. Il occupe cette charge jusqu'en 1971. Pendant une année, il est aussi, à titre de président de la délégation canadienne le Chevalier chargé du lobby auprès des politiciens, au nom de l'Ordre.

Le lobby politique est un des aspects de l'engagement des Chevaliers de Colomb. Il concerne les Chevaliers initiés au 4e degré, le degré de patriotisme. *(Chaque degré à son rite. 1er degré: la charité; 2e degré: l'unité; 3e degré: la fraternité).*



1962. Réunion d'ex-Grands Chevaliers du conseil Saint-Boniface, en compagnie du Grand Chevalier Simon Duguay. Assis: Lucien Daoust, Léo Landry, Simon Duguay, Céleste Muller, Jos Chaput, Jean-Baptiste Poitras. Debout: Georges Ste-Marie; Frank Muller, Robert Turenne, Jos Chabalier, Louis Masson et Fred Goebel. L'importance de la fraternité.

Sam Duguay a aussi assuré la fonction d'officier conférant entre 1962 et 1982. «J'ai initié au moins deux mille Chevaliers». Au 1er avril 1986, 7 221 étaient membres du C de C au Manitoba, dont environ 725 appartiennent au 4e degré.

«Le 4e degré est une assemblée totalement différente. Notre devoir est de nous renseigner, de préparer des hommes à la politique ou d'y prendre part...» Exemple? Quand les conseils Saint-Boniface et Goulet sont fondés en 1948 sur les instances de Mgr Cabana, il se trouvait peu de catholiques au conseil municipal. 20 ans plus tard, une majorité de conseillers à Saint-Boniface étaient Chevaliers de Colomb.

Cependant, tous les conseils n'affichaient pas le même dynamisme. Ainsi, le conseil Provencher a progressivement périclité dans les années 60. Un reflet des difficultées croissantes de la paroisse du Sacré-Coeur. Début 70, une décision s'imposait.

«J'étais dans le groupe responsable du transfert du conseil Provencher de Winnipeg à Saint-Adolphe. Je voulais garder le 2450 en souvenir de ce que les Chevaliers de ce conseil avaient fait. Provencher, c'est la mère des conseils». *(Le conseil avait été fondé en 1923; l'établissement des C de C au Manitoba date de 1906).* Aujourd'hui, 23 des 84 conseils manitobains sont canadiens français.

C'ÉTAIT LES 60

«Les Canadiens français, on a toujours eu notre place, une place d'honneur. On est trè accepté et respecté de tout le monde, parce qu'on fait notre ouvrage». Notre ouvrage? «Il faut être une exemple comme catholique, être le bras droit du curé, donner un leadership au point du vue civique dans la paroisse et voir à ce que les droits de l'homme comme chrétien soient respectés... J'ai toujours essayé de montrer l'exemple plutôt que de prêcher.»

«Mon rêve serait de voir un conseil dans chaque paroisse. Un conseil, ça forme des leaders, qui souvent vont oeuvrer dans d'autres organisations. J'ai reçu des Chevaliers une excellente éducation. J'ai beaucoup donné et beaucoup reçu. Chaque conseil devrait laisser sa marque. Dans notre coin, une marque comme Canadiens français.» *(L'Accueil colombien du conseil Saint-Boniface, par exemple).*



1969. Le cardinal Karol Wojtyla en compagnie du Député d'État Sam Duguay.

«Chez les Chevaliers, c'est d'abord et avant tout catholique. Mais moi, j'ajoute toujours, si on on veut du français, c'est à nous d'en mettre. Ça n'a pas toujours été facile d'avoir les textes en français... Vous savez on dit que les Canadiens français se chicanent. Eh bien, c'est pas vrai! On diffère d'opinion. C'est pas parce que quelqu'un n'est pas d'accord avec toi qu'il est contre toi!»

Et ceux qui disent que les Chevaliers de Colomb sont des «buveux de bière»? «On avait la réputation de ne pas être ce que nous devions être. Mais ça, c'était hier, 50 ans passés. Aujourd'hui, l'Ordre est centré autour de la famille. Les dames ont toujours pris part à nos conventions.»

«Pour moi, les Chevaliers de Colomb, c'est la meilleure organisation au monde, à cause du bien que tu peux faire pour quelqu'un d'autre. On ne se vante jamais de ce qu'on fait, parce qu'on veut le faire. Moi, je sais ce que j'ai fait.»

Des leaders

«Aujourd'hui, les jeunes ne sont peut-être pas nombreux, mais on a la qualité. Il faut leur faire confiance. Ils se pensent pas comme nous autres, mais leur approche est sincère. Pour eux, les assemblées régimentées, c'est pas toujours très attrayant. D'ailleurs, le cérémonial a été simplifié» (Il n'y a plus de mots de passe, de signes secrets, simplement une carte).

Alors quel avenir pour les C de C? «Les Chevaliers ne cesseront pas d'exister. Il y aura toujours des jeunes. Un conseil existe au Collège de Saint-Boniface, un autre au Collège Saint-Paul. Ce qui manque, c'est des leaders pour leur montrer comment la Chevalerie devrait être.»

«Pour moi, l'esprit colombien, c'est la fraternité qui existe entre les différents frères. C'est aussi encourageant de voir les familles participer. Je pense que dans le monde d'aujourd'hui, les Chevaliers de Colomb auront leur part dans la sauvegarde de la société.»

Bernard BOCQUEL

Il n'est pas humiliant de suivre

Le mois de mai 1963 a été marqué par deux événements dans la francophonie: des grosses discussions à l'assemblée annuelle de l'AECFM et un petit discours de Mgr Baudoux au 40e du conseil Provencher.

La Liberté et le Patriote du 10 mai est formelle: "*Mgr Baudoux établit un record en prononçant probablement le plus bref discours de sa vie. Étant le dernier orateur du banquet et devant assister à la séance du Cercle Molière en dix minutes, nous croyons que trente secondes lui suffirent amplement pour exprimer ses bons voeux et décamper à toute allure*".

À peu près au même moment, Léo Rémillard, président général sortant de l'Association d'Éducation canadienne-française du Manitoba (AECFM), mettait lui aussi son esprit de synthèse à contribution.

Quand on sait que la SFM se pose de plus en plus de questions sur la nature de son mandat (*États généraux ou pas États généraux?, c'est la question*), ça vaut la peine d'écouter les conclusions de Léo Rémillard.

"Pendant presque un demi-siècle, l'Association d'Éducation a employé des méthodes qui ont porté certains fruits. Cependant, il faut aujourd'hui faire face à d'autres situations. Nous sommes à un tournant de notre histoire, nous sentons bien qu'il faut avancer et non reculer. Comment faire?"

"Les uns disent, en s'inspirant du passé, qu'il faut briser les lois afin de mettre plus de français dans les écoles; les autres, que nous sommes assez forts pour obtenir gain de cause auprès des autorités gouvernementales. Nous avons, ainsi que nos devanciers, dirigé l'Association selon les mêmes données, les mêmes moyens de 1916 à nos jours."

"Le temps n'est-il pas venu avant de procéder à un assaut, que les généraux de cet état-major tracent un plan, discutent une stratégie, et cela à la moderne, c'est-à-dire d'une façon plus scientifique que dans le passé en analysant ce qui a été fait, quels sont nos effectifs et ensuite, passer à l'action?"

C'ÉTAIT LES 60

D'accord, l'histoire ne se répète peutèêtre pas. Mais il semble que certaines caractéristiques humaines perdurent. Comme le prouve ce dernier extrait des conclusions de l'ancien grand patron de Radio-Canada au Manitoba: "*Tout le monde dit ce qu'il pense. Il y en a qui se disent experts, en parlant plus fort que les autres, d'autres qui se proclament médecins de la culture françaises, diplômés du Manitoba, puis ils proposent des choses qui, selon eux, seraient les remèdes à prescrire pour guérir nos maux*"...

Roger T.

En 1963, l'Église est en pleine période concilaire. Les grands responsables sont réunis à Rome pour Vatican II. L'éditorialiste de **La Liberté et le Patriote** relativise ainsi les efforts de renouveau de l'AECFM: "*Quand l'Église se renouvelle, il n'est pas humiliant à d'autres oeuvres de moindre importance de suivre son exemple*".

Enfin, pour la petite histoire, notons que le Conseiller spécial chargé du Secrétariat des services en langue française au gouvernement provincial depuis plus de 5 ans, Roger Turenne, a fait ses premières armes dans les services en français au Palais, durant l'été 63, en qualité de "guide bilingue".

Le journal donnait (*un rien prémonitoire?*) ses "*Félicitations au jeune guide bilingue qui, grâce aux autorités, permet d'établir en haut lieu le fait bilingue et biculturel du Manitoba*".

Bernard BOCQUEL

Les conseils en chiffres

Il y a un total de 2388 membres francophones répartis dans les 23 conseils canadiens-français (sans compter les francos membres de conseils anglos). Voici les conseils en question:

Provencher #2450 (*Saint-Adolphe; 124 membres*); Langevin #2658 (*Somerset, 61*); Saint-Boniface #3158 (*252*); Jubinville #3579 (*Lorette, 69*); Goulet #3681 (*Norwood, 246*); Carillon #3953 (*Saint-Pierre-Jolys, 97*); Iberville #4415 (*Saint-Malo, 169*); La Broquerie #4595 (*105*); Sainte-Anne #4819 (*110*); Saint-Lazare #5047 (*70*); Montcalm #5413 (*Saint-Jean-Baptiste, 241*); Ile-des-Chênes #5979 (*132*); Sainte-Agathe #6729 (*97*); Saint-Léon #6869 (*62*); Notre-Dame-de-Lourdes #6879 (*100*); Saints-Martyrs #6885 (*137*); Saint-Eugène #6948 (*77*); Richer #7059 (*59*); Saint-Claude #7766 (*31*); Saint-Viateur #8472 (*Otterburne, 34*); Saint-Norbert #8557 (*50*); Saint-Denis de Haywood #8623 (*27*); Collège Saint-Boniface #8850 (*38*).

La Montagne: moitié travail

Les quelque cinquante étudiants qui termineront leurs études secondaires dans la Montagne semblent se diviser en deux groupes distincts. Un groupe poursuivra des études post-secondaires. l'autre tentera sa chance sur le marché du travail.

Dans la Montagne, on remarque que les étudiants qui continuent leurs études sont décidés. Ils ont déjà fait le choix d'un domaine précis et entreprendront leurs études de l'an prochain en conséquence.

Voici les étudiants en douzième année à l'Institut collégial Somerset:

Maureen Decosse, Michelle Gaudet, Allen Grenier, Alice Hacault, Ronald Messner, Karen Moret, Gilles Pittet, Jules Poiron, Aurèle Badiou, Michel Beaulieu, Grant Landreville.

Trois écoles de la Montagne n'auront pas de diplômés comme tels, mais elles auront quand même des "finissants". L'École Dandurand, à Haywood, enverra quatre de ses cinq "finissants" au Complexe scolaire St-Claude, le cinquième envisage d'achever ses études à Elm Creek.

Les quatre étudiants de la huitième année à l'École St-Léon espèrent relancer leurs études à l'Institut collégial Notre-Dame de Lourdes en septembre. Quinze des seize "finissants" de l'École Richard à Somerset iront à l'Institut collégial Somerset, la seizième poursuivra ses études scolaires à Notre-Dame de Lourdes.

Voici les étudiants de 12e du Complexe scolaire St-Claude pour l'année scolaire 85-86:

Carolyn Chevrier, Laura Chevrier, Denis Cormier, Robert Debreuil, Norman Dequier, Robert Dequier, Evelyne deRocquigny, Lorraine deRoquigny, Doreen Gauthier, Rachelle Gauthier, Reynald Gauthier, Michelle Hébert, Raymond leHeiget, Leona Jacson, Anneke Jongbloed, Marina Philippe, Raymond Philippe, Marie Poirier, Norbert Robidoux, René Rouire, Roger Rouire, Michel Rosset, Eric Toupin.

DOSSIER

Que décident les finissants?

Le Complexe scolaire St-Claude

Avec le groupe de 23 étudiants de la douzième année à St-Claude, l'accent est placé sur l'agriculture. Plusieurs des dix étudiants qui poursuivent leurs études prendront des cours en agriculture. Et, de plus, un nombre assez important de ceux qui veulent travailler seront à la ferme ou bien dans un domaine relié à l'agriculture.

Le directeur du Complexe, Kelly Dupasquier, souligne que cet accent sur l'agriculture se répète depuis plusieurs années. Le choix des finissants finit par représenter la culture de leur région.

Norman Déquier, par contre, prendra une direction différente de celles de ses collègues. L'année prochaine, Norman sera dans l'armée. Il espère qu'une direction plus précise se dessinera pour lui pendant sa formation militaire.

L'Institut collégial Somerset

Les huit étudiants de la douzième année à Somerset se répartiront de façon plus ou moins égale dans différents sentiers. Deux ou trois étudiants iront au Collège universitaire de St-Boniface et un autre tentera sa chance au Collège communautaire de Red River. Au moins deux autres se trouveront sur le marché du travail, tandis que deux étudiants restent indécis. Quant aux trois finissants de la classe "Occupational Entrance", ils continueront évidemment de travailler.

Le représentant de l'Institut à Red River sera Jules Poiron, qui se lance en architecture. D'après Jules, la majorité des finissants sont bien décidés sur ce qu'ils veulent faire. D'où ce groupe important qui poursuit des études en vue d'avoir une formation précise.

Lock Aitken, le directeur de l'Institut, fait la remarque que, depuis quelques années, les étudiants se dirigent tout de suite vers des études post-secondaires. Jules Poiron y voit la preuve que les finissants reconnaissent la difficulté de retourner aux études après une relâche.

L'Institut collégial Notre-Dame de Lourdes

La classe de douzième année à Notre-Dame de Lourdes compte 25 étudiants. La moitié de ceux-ci poursuivront leurs études en septembre, tandis que les treize autres se mettront au travail. Deux élèves iront au Collège communautaire de St-Boniface et trois autres seront à l'Institut pédagogique. Cinq autres étudieront à l'Université du Manitoba, un au Collège communautaire de Red River et un dernier au Success Business College.

Voici les étudiants en 12e année à l'Institut collégial Notre-Dame:

Gilles Badiou, Lorraine Badiou, Marc Badiou, Daniel Bazin, Réal Bérard, Christine Bibault, Monique Bibault, Robert Brisson, Denis Charrière, Réal Comte, Agnès Deleurme, Claude Deleurme, Gérald DeMaré, Dwayne Durand, Michel Durand, Edward Grenier, Gilbert Grenier, Jacqueline Julien, Alexandre Lafrenière, Mona Magne, Guy Pantel, Denis Paulhus, Doris Payette, Joël Rondeau, Denis Rossier.

Denis Bibault, le directeur, observe qu'un plus grand nombre d'étudiants se dirigent vers des degrés ou des diplômes. C'est une tendance qui semble se retrouver dans toutes les écoles secondaires franco-manitobaines. Les étudiants décident d'aller chercher une formation précise.

Mona Magne poursuivra ses études au Collège universitaire de St-Boniface en éducation. Elle avait fait son choix il y a un bout de temps, et ses études ont été organisées en fonction de ceci.

Sortez votre calendrier, l'été s'en vient!

La plupart des fêtes d'été reviennent, de nouvelles initiatives ont été prises, des ligues de balle s'organisent! Voici un premier aperçu du menu estival.

EN RÉGION: Pour commencer, dans la région de McCreary et de Sainte-Rose-du-Lac, le "Beaver Dam Lake Country Rock Festival" se tiendra la dernière fin de semaine de juin. À McCreary, un rodéo-foire sera mis sur pied les 2 et 3 août.

Dans la région de Pine Falls et de Saint-Georges, la fête des 4 P's commencera le 29 août. Les P's en jeu sont "Paper, Power, Peas and Pickerel".

À la fin juin, le district de Reynolds aura ses journées de fraises à Hadashville. À La Broquerie, la fête de la Saint-Jean-Baptiste se déroulera les 21 et 22 juin. De plus, un tournoi de balle slo-pitch s'organise pour la première fin de semaine de juin.



Les ligues de balle s'organisent...

BMX

En juillet, à Letellier, le village met sur pied une journée de baseball familial. Le 9 et le 10 août, Notre-Dame-de-Lourdes aura sa foire agricole. La foire agricole de Saint-Claude aura lieu la fin de semaine du 21 juin. Le 13 juillet, Saint-Claude sera l'hôte du Festival Français.

À Saint-Pierre-Jolys, les Folies Grenouilles occuperont la première fin de semaine d'août. En même temps, il y aura une foire agricole.

Les championnats nationaux de cyclo-cross BMX sont prévus cette année à Elie. Un autre tournoi de balle s'organise pour le village de Saint-François-Xavier, les 7, 8 juin.

À Sainte-Anne-des-Chênes, les "Dawson Trail Days" débutent le 30 août. Les villages du voisinage se joindront à Sainte-Anne pour célébrer les "Black Bear Days".

En plus des nombreux tournois de balle, il y a plusieurs ligues qui s'organisent partout en ce moment. Déjà, la ligue de baseball Carillon envisage de regrouper plusieurs équipes des villages franco-manitobains dans différentes catégories d'âge.

Saint-Pierre-Jolys, Lorette, La Broquerie, Sainte-Agathe, Saint-Adolphe, Sainte-Anne, Richer et Ile-des-Chênes auront des jeunes inscrits dans la ligue Carillon.

EN VILLE. À Winnipeg, l'accent est placé sur la variété. Les fêtes préférées des années passées seront de retour encore cette année. Le 20 juin, le Red River Exhibition ouvrira ses portes pour une semaine. Le Folk Festival, au parc Birds Hill, commencera le 10 juillet.

Bien sûr, du 10 au 16 août, Folklorama sera au centre des activités de toute la ville. Saint-Boniface accueillera plusieurs pavillons. Certaines activités Saint-Bonifaciennes méritent d'être soulignées aux calendrier.

Le Foyer, le cabaret canadien-français au Centre culturel franco-manitobain, gardera ses portes ouvertes tout l'été les jeudis, vendredis et samedis soir. De plus, le centre culturel aura, à partir du 1er juillet le "Théâtre du Midi" entre midi et une heure, du lundi au vendredi sur la Terrasse.

2 juillet

La Fête du Canada sera célébrée au Centre culturel le 1er juillet. Des jeux pour enfants, des concerts, des activités pour la famille et un spectacle de feux d'artifice sont prévus pour la Fête.

À partir du 1er juin et jusqu'au 2 juillet, une série de photos intitulée "A Day in the Life of Canada" sera exposée au Musée de l'Homme et de la Nature. Les photos ont toutes été prises le 8 juin 1984 à travers le Canada.

André BRIN

LE CALENDRIER PROVINCIAL *Votre guide*

MAI

Saint-Boniface: tous les jours du mois de mai, les organisations religieuses de la paroisse Cathédrale réciteront le chapelet à 16h45.

Vendredi 16

Saint-Boniface: vente de livres usagés à la bibliothèque Coronation Park (120, rue Eugénie) entre 10h00 et 17h00. (233-7766)

Winnipeg: Dreams, au 2e Festival de danse moderne canadienne. (452-1239)

Saint-Boniface: spectacle du 100 NONS au Foyer du CCFM.

Samedi 17

Saint-Boniface: vente de livres usagés à la bibliothèque Coronation Park (120, rue Eugénie) entre 10h00 et 17h00. (233-7766)

Dimanche 18

Winnipeg: Dernière de la saison du Shared Stage: New da da dums à 20h, 48, rue Albert. (942-6795)

Mardi 20

Saint-Boniface: Réunion publique pour constituer le conseil d'administration de la Radio communautaire au Rendez-Vous, 768, avenue Taché, à 19h.

Mercredi 21

Saint-Boniface: Assemblée annuelle de Réseau, 210, rue Masson, à 19h30.

Jeudi 22

Saint-Boniface: Assemblée annuelle de la Société historique de Saint-Boniface, suivie du diaporama «La nation métisse» à la salle académique du Collège de Saint-Boniface à 20h.

Saint-Boniface: le pianiste Mark Kolt au Foyer du CCFM.

Vendredi 23

Saint-Boniface: le pianiste Mark Kolt au Foyer du CCFM.

Saint-Boniface: Lecture de poésie au Foyer du CCFM. (233-8972)

Saint-Jean-Baptiste: «Boite à chansons» organisée par les élèves du Collège de Saint-Jean-Baptiste à 19h30 au gymnase de l'école élémentaire.

Winnipeg: Le Desrosiers Dance Theatre, dans le cadre du 2e Festival de danse moderne canadienne. (452-1239)

Samedi 24

Saint-Boniface: Soirée des clochards de l'Union nationale française, 541, rue Giroux à 19h30. (233-2520)

Saint-Boniface: le pianiste Mark Kolt au Foyer du CCFM.

Winnipeg: Le Desrosiers Dance Theatre, dans le cadre du 2e Festival de danse moderne canadienne. (452-1239)

Winnipeg: Spectacle de danse dans le cadre du Manitoba Provincial Dance Festival, à 20h, au MTC. (943-7116)

Sainte-Anne-des-Chênes: Soirée fondue organisée par le Centre culturel pour son assmblée annuelle à 18h00.

Saint-Lazare: Marché aux puces organisé par les Dames auxiliaires de 10h00 à 14h00, suivi d'un bingo de 14h00 à 16h00 (Claudette Simard: 683-2274)

Somerset: Thé-pâtisserie vente d'articles divers organisé par le Club des aînés à partir de 13h00 au Rendez-Vous.

Dimanche 25

Winnipeg: Atelier au sujet de la culture des fleurs sauvages au Fort Whyte Nature Centre, 1961 Mc-Creary Road, à 14h. (895-7001)

Saint-Adolphe: Grand souper organisé par le Club amical de Saint-Adolphe, au Centre Ritchot, de 16h à 19h.

Ile-des-Chênes: Tournoi de balle molle pour équipes mixtes. Inscriptions avant le 17 mai (Ruth: 878-3254, Val: 878-2735)

Saint-Jean-Baptiste: Congrès annuel de la Ligue féminine catholique à 9h00, salle du Centenaire. À 18h30, banquet ouvert à tout(e)s.

Mardi 27

Saint-Malo: Assemblée annuelle de l'Association pour l'Intégration communautaire, filiale Rivière-Rouge, à 20h à l'Atelier Saint-Malo. (347-5418)

Samedi 31

Saint-Malo: Cyclethon organisé par les responsables de l'Association pour l'Intégration communautaire (AIC avant ACDM) pour l'Atelier de Saint-Malo. (347-5418)

JUIN

Lundi 9

Winnipeg: Chorégraphies de Alain Charron et Mark Golden au Gas Station à 20h30. (287-2757)

Mardi 10

Winnipeg: Chroégraphies de Alain Charron et Mark Golden au Gas Station à 20h30. (287-2757)

Mercredi 11

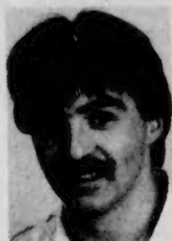
Winnipeg: Chorégraphies de Alain Charron et Mark Golden au Gas Station à 20h30. (287-2757)

ATTENTION!

*Comme nous l'expliquions lors du lancement du CALENDRIER PROVINCIAL, il revient aux organisations de veiller à envoyer **par écrit** les détails essentiels des activités qu'elles souhaitent voir annoncé **GRATUITEMENT**.*

La ménopause n'est pas ce qu'on imagine...

La ménopause semble produire davantage de mythes et de clichés qu'elle n'a d'effets réels sur les femmes.



Stéphane JARRE

SANTÉ

Une étude menée auprès de 2 500 Manitobaines âgées de 40 à 59 ans par Patricia A. Kaufert*, sociologue au département de médecine sociale et préventive de l'Université du Manitoba, remet les pendules à l'heure.

Certes, la ménopause n'est pas une légende. Ce n'est pas une tragédie non plus. Il s'agit plutôt d'une période de transition dont l'organisme se ressent et qui peut rappeler d'une certaine manière adolescence.

Pour connaître l'impact de la ménopause sur les femmes, mieux vaut encore le leur demander (***voir tableau 1***). La plupart des Manitobaines interrogées n'accorde qu'une importance moyenne à ce phénomène. Qui plus est, une majorité d'entre elles n'ont gardé aucun souvenir particulier de la période où les règles ont cessé; et pour beaucoup, c'est même un soulagement (***voir tableau 2***).

Cependant, les femmes ménopausées ont des sentiments beaucoup plus partagés que les femmes qui n'ont pas encore connu la ménopause. Elles prennent moins l'événement à la légère.

Le "symptôme" le plus communément ressenti lors de la ménopause, les bouffées de chaleur, est perçu comme une sensation désagréable par 4 femmes sur 5. Mais seulement 38 pour cent d'entre elles déclarent avoir été gênées ou bouleversées.

Parmi les autres problèmes relevés lors de la ménopause, les femmes signalent la fatigue dans 40 pour cent des cas, des maux de tête (*36 pour cent*), des douleurs aux articulations (*31 pour cent*), des troubles du sommeil (*29 pour cent*), des maux de dos (*28 pour cent*). Cependant, plus d'une femme sur dix (*13 pour cent*) n'a pas eu à se plaindre de quoi que ce soit.

Parmi les femmes qui ont déclaré ces symptômes, une sur cinq a consulté un médecin durant cette période. Mais 4 sur 5 ont pris des médicaments. (***voir tableau 3***). Toutefois, pendant l'année, 80 pour cent des femmes ont visité un médecin, une ou deux fois seulement dans la plupart des cas.

À noter

Un film de Sylvie van Brabant sur la ménopause doit sortir cet automne à l'Office national du film.

La Women's Health Clinic organise des sessions d'information sur la ménopause et apporte un soutien aux femmes qui la vivent mal: 947-1517.

La stérilité pas le souci

Les femmes devraient profiter de cette période charnière de leur vie pour établir un bilan de santé. Patricia Kaufert estime aussi qu'une fois le cap de la ménopause franchi, les femmes ne se font pas examiner suffisamment souvent par un médecin. Pourtant, près des deux tiers souffrent à des degrés divers de problèmes chroniques (***voir tableau 4***).

Lorsqu'elles consultent un médecin, les femmes sont davantage préoccupées par la nature ou la fréquence de leurs menstruations que par les problèmes psychologiques ou psychosomatiques provoqués par la ménopause.

TABLEAU 4

La santé des Manitobaines de 40 à 59 ans

Maladies	Nombre de cas (en pourcentage)
Diabètes	2
Hypertension	14
Asthme	2
Arthrite	24
Allergies	12
Problèmes cardiaques	3
Ulcères	4
Autres ou aucune	39
Total	100

Source: *Patricia A. Kaufert "The Menopause and Health Behaviour"*



Patricia Kaufert: "Les stéréotypes sur la ménopause ne sont pas vraiment confirmés dans les enquêtes".

La stérilité n'est pas le souci majeur des femmes à l'âge de la ménopause (*la plupart ont eu leur dernier enfant avant 35 ans*) et n'explique pas la dépression qu'elles peuvent ressentir à ce moment-là. Le départ des enfants de la maison non plus. D'autant plus qu'il ne coïncide pas souvent avec la ménopause.

En revanche, le vieillissement, la dégradation de leur état de santé perturbent davantage les femmes entre 40 et 59 ans. La prise de conscience de leur vulnérabilité, de la fragilaité des relations qu'elles ont pu avoir avec les autres, le décès des parents les affectent beaucoup plus.

Mais dans l'ensemble, les Manitobaines entre 40 et 59 ans interrogées par Patricia Kaufert, avant, pendant ou après leur ménopause, affirment être plutôt heureuses. À peine 10 pour cent d'entre elles se déclarent "pas très heureuses", et un bon quart "très heureuses".

** Cette enquête financée par le Programme fédéral de développement et de recherche sur la santé a commencé en 1981. Elle a necessité plus de trois ans d'étude et n'est pas encore totalement approfondie. 2 500 femmes ont répondu au questionnaire de Patricia Kaufert, presque également réparties entre Winnipeg et le reste de la province.*

TABLEAU 1

Les sentiments vis-à-vis de la ménopause

La ménopause est...	Réponses en poucentage
d'une grande importance	11
d'une certaine importance	38
peu importante	36
sans importance	15

Source: *Patricia A. Kaufert "The Menopause and Health Behaviour"*

TABLEAU 2

Les sentiments vis-à-vis de l'arrêt des menstruations

Sentiments	Réponses en pourcentage
Soulagement	39
Regret	2
Partagés	22
Rien de particulier	37

Source: *Patricia A. Kaufert: "The Menopause and Health Behaviour"*

TABLEAU 3

La consommation de médicaments lors de la ménopause

Médicaments	Nombre de consommatrices (en pourcentage)
Analgésiques	50
Tranquillisants	12
Pilules diétiques	2
Vitamines	3C
Hormones	6
Somnifères	7
Thés, tisanes	4
Gastriques	9

Le total est supérieur à 100, une seule femme pouvant consommer plusieurs médicaments. (L'enquête porte sur 2500 femmes.)

Source: *Patricia A. Kaufert "The Menopause and Health Behaviour"*

À VOTRE SERVICE

AVOCATS-NOTAIRES

Antoine Fréchette
Avocat — notaire

674, rue Langevin
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 2W2
Tél.: (204) 237-3155

Hogue Kushnier et Sharp
AEQUALIS CORAM LEGE

Avocats et notaires

Alain J. Hogue, B.A., LL.B
Randie N. Kushnier, B.A., LL.B
Carol W. Sharp, LL.B. (Hons.)
Susan D. Baragar, B.A., LL.B.
(Service 24 heures par jour)
Place Provencher
194, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G3

Tél.: (204) 237-1231

MARCOUX, BÉTOURNAY LABOSSIÈRE
AVOCATS ET NOTAIRES
L.G. MARCOUX, C.R.
R.L. BÉTOURNAY
D. LABOSSIÈRE
R.R. LAFRENIÈRE
R.H. McCULLOCH
M.T. O'NEILL

Succursales à votre Caisse populaire:
St-Claude (jeudi)
St-Jean-Baptiste (mercredi)
St-Malo (mardi)
St-Pierre (vendredi)
St-Adolphe (mercredi)
Manitou (mardi)
Ste-Anne-des-Chênes (jeudi)

200-170, rue Marion
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0T4 (204) 233-8901

TEFFAINE TEILLET & BENNETT
AVOCATS ET NOTAIRES
R.E. TEFFAINE C.R.
L.V. TEILLET
M.J. BENNETT

Bureau
201-185, Provencher
Saint-Boniface

Téléphone: 233-4359

Austin M. Algée
Avocat-notaire
Wilder, Wilder & Langtry
1500, édifice Richardson
1, place Lombard
Winnipeg (Manitoba)
R3B 0X3
Tél.: (204)947-1456
"Fier d'offrir les services dans votre langue".

LAURENT-J. ROY C.R.
Avocat et notaire
MONK, GOODWIN
800 RUPERTSLAND SQUARE
444, AV. ST-MARY
WINNIPEG (MANITOBA)
R3C 3T1
TÉLÉPHONE: (204) 956-1060

François Avanthay
LLB.
Avocat et Notaire
25-185, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
Tél.: 233-5029

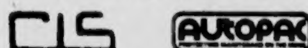
Pierre Deniset
Avocat et notaire
HEURES DE TRAVAIL
lundi au vendredi 8h30 à 17h30
mardi et jeudi 19h00 à 21h00
samedi 10h00 à 14h00
Téléphone: 233-0614
2e étage 255, rue Marion
Saint-Boniface (Manitoba)

ASSUREURS

Agence d'assurances
FOREST Ltée
160, rue Marion
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0T4

Nicole Forest-Fredette, gérante
(204) 233-4955

Assurances
Aurèle Désaulniers Ltée
390, boul. Provencher.
Tél.: 233-4051
Pour tout service d'assurances
Feu - Vie - Maladie
Assurance voyage - Ferme - Grêle



London Life



"l'assurance-vie pour mieux vous servir"

- assurance collective
- police individuelle
- plan de pension



André B. Léveillé

Suite 1200-220, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba) R3C 4C3
Tél.: 943-0851 (bureau)
257-8454 (domicile)

COMPTABLES AGRÉÉS

Coopers & Lybrand comptables agréés

Raymond A. Cadieux, C.A.
André G. Couture, C.A.
(associés)

2300, édifice Richardson
1, place Lombard
Winnipeg (Manitoba)
R3B 0X6
(204) 956-0550

FOREST GUÉNETTE CHAPUT
Comptables agréés
262, rue Marion
Winnipeg (Manitoba)
Tél.: 233-8593

Bureaux à travers le Canada,
Ward Mallette
Représentants internationaux,
Binder Dijker Otte & Co.

H. A. MAGNE
Comptable agréé

Henri Magne, B. Comm. C.A.
205-185, boul. Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
233-8520

OPTOMÉTRISTES

DR R.J. STANNERS
Optométriste, examen de la vue
139, boulevard Provencher
au rez-de-chaussée
Téléphone: 233-3889

Dr Denis R. Champagne

Optométriste

212, avenue Regent ouest

Sur rendez-vous seulement

Téléphone: 224-2254

Dr R.J. Lecker
Dr M.N. Lecker
Optométristes
Examen de la vue
2e étage, édifice 264, av Portage
Téléphone: 943-6628

DR E.M. FINKLEMAN
et
DR S.A. FINKLEMAN
Optométristes
208 Avenue Building
265, avenue Portage
Winnipeg Tél.: 942-2496
Examen de la vue et lunettes ajustées

Dr Keith Mondésir
Optométriste
- **Examen de la vue**
- **Lunettes ajustées**
- **Verres de contact**

1549, chemin Sainte-Marie
Saint-Vital

Pour un rendez-vous composez le 255-2459

GARAGISTES

BOISVERT TRANSMISSION
Robert & Norbert Touchette propriétaires
service en français
Nous nous spécialisons en transmissions automatiques domestiques et importées
1601, chemin Niakwa
Winnipeg (Manitoba)
R2J 3T3
Téléphone: (204) 255-2769

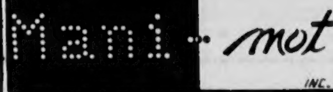
TRADUCTEURS AGRÉÉS

Association des traducteurs et interprètes du Manitoba

(ATIM)

Tél.: 233-1757

Serge Turmel
membre de l'ATIM
anglais-français
Tél.: 475-5695 (après 16h30)
505, rue Hay
Winnipeg (Manitoba)
R3L 2L5



Traducteurs agréés
232, La Vérendrye
Winnipeg, MB
R2H 0B7
233-8710

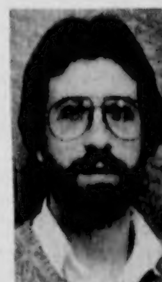
La Liberté à votre service



La Liberté, c'est la façon efficace de rejoindre et d'élargir votre clientèle francophone!

*Pour des recommandations précises, appelez-moi au **237-4823**.*

Andrée Gilbert



Pour tous vos besoins...
- annonces
- dépliants
- rapports
- logo
- affiches

*à votre service au **237-4823***

David McNair

Comptables en management accrédités



Comptables **712, ch. St-Mary's**
Tél.: 237-6053
- *Comptabilité de petites entreprises et de corporation*
- *Impôts sur les revenus*
- *Service de paie*
- *Tenue des livres*
- *Premières consultation gratuite*

Terry Robert, C.M.A.

CHIROPRATICIENS

Rendez-vous Tél.: 233-3060

CENTRE CHIROPRATIQUE BOHÉMIER
154, boul. Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
CHIROPRATICIENS
Gilbert Bohémier

MÉTIERS

LES CLÉS BLEUES
«Secrétariat services»
Dactylographie, traduction, et traitement de textes.
Téléphonez 237-9327 (bureau) ou 233-1775 en soirée et fin de semaine.

LSM
LAFRENIÈRE SHEET METAL LTD.
Chauffage, Ventilation
Climatisation de l'air
401, rue Youville, Saint-Boniface
Téléphone: 233-7946

SERVICE COMPLET DE DÉMÉNAGEMENT



256-5869 256-2564
Personnel tout à fait expérimenté

C.F. Freynet Distributeurs
Ste Anne (Manitoba)
Produits Freynet
sirop & sucre d'erable
"maple spread" & caramel
produits du Quebec 422-8241

GUERTIN IMPLEMENTS (1968) LTD
REPRÉSENTANT JOHN DEERE VENTES ET SERVICE
"NOTHING runs like a Deere"



Lot 149
Chemin du Périmètre
C.P. 58
Saint-Vital (MB)

Tél.:
255-0260
Michael Guertin

Super Perm
Salon de coiffure unisexe
353, boul. Provencher
233-9528
Spécialistes en permanentes "wash & wear", coupe et revitalisant, teintures, "highlighting", oreilles percées.

Heures d'ouverture:

lundi à mercredi	9h30 à 18h00
jeudi à vendredi	9h30 à 20h00
samedi	9h00 à 17h00
dimanche	10h00 à 16h00

Canadiens de 71 et Canadiens de 86

Des ressemblances très prometteuses

Les Flames de Calgary n'ont jamais gagné la Coupe Stanley. Ils ont affaire aux Canadiens, une tradition importante dans le monde du hockey, qui compte 21 Coupes à son crédit.

Depuis 1950, les Canadiens ont été en finale 21 fois. Seulement cinq fois ils ont abouti comme vaincus. Pour bien appuyer ce succès, remarquons que leurs défaites ont été aux mains des Red Wings de Detroit (*3 fois*) et des Maple Leafs de Toronto (*2 fois*).

Dans leurs sept dernières tentatives, les Canadiens ont remporté la finale. Il vous semble que les Canadiens ne perdent jamais en finale? Ce n'est pas une illusion!

Les Canadiens de 1986 sont une des surprises qui se sont manifestées dans les séries de cette année. Les comparer à l'équipe de Montréal de 1971 devient un jeu aussi nécessaire qu'important à ce stade.

En 1971, les Canadiens étaient dirigés par un entraîneur recrue, Al MacNeil. À la défense, on faisait confiance à deux jeunes défenseurs, Guy Lapointe et Pierre Bouchard. Le pilier était Jean-Claude Tremblay, dans les dernières années d'une longue carrière. Les deux autres



André
BRIN

BUT: STANLEY

défenseurs étaient des vétérans de plusieurs saisons. (*Jacques Laperrière, Terry Harper*)

En 1986, les Canadiens sont dirigés par un entraîneur recrue, Jean Perron. À la défense, on fait confiance à deux jeunes, Chris Chelios et Mike Lalor. Le pilier est une vedette qui arrive au bout d'une carrière brillante, Larry Robinson. Et que dire du jeu des deux vétérans qui complètent la défense? (*Rick Green et Craig Ludwig*)

En 1971, l'étoile des Canadiens en série a été une recrue que personne n'avait vu venir. En finale, elle a obtenu le trophée Conn Smythe (*joueur le plus utile aux Canadiens*). Il s'agit bien sûr de nul autre que Ken Dryden. En 1986, c'est de nouveau un gardien recrue qui mène les Canadiens en séries. S'il fallait remettre le trophée Conn Smythe tout de suite, ce serait bel et bien Patrick Roy le récipiendaire.

À l'avant, la comparaison est aussi étonnante. Le capitaine, en 1971, était un vétéran reconnu pour son jeu intense, Henri Richard. Le jeu de Bob Gainey, le capitaine des Canadiens en 1986 n'est-il pas basé sur une approche intense?

En 1971, les Canadiens avaient un mélange approprié de vétérans et de jeunes. Marc Tardif, Réjean Houle, Phil Roberto, Bob Murdoch et Chuck Lefley formaient un noeud de jeunesse dans l'alignement du Canadien. On a retrouvé Bobby Sheehan dans les ligues mineures et celui-ci a eu un rôle important en séries.

Les Canadiens de 1986 mettent beaucoup de confiance dans leur groupe de jeunes: Stéphane Richer, Claude Lemieux, Brian Skrudland et Kjell Dahlin. Serge Boisvert est ressuscité de Sherbrooke et Perron lui fait confiance souvent.

Les analogies, nombreuses et surprenantes, continuent. 1971 a été le dernier "hourra" pour plusieurs vétérans, mais le premier pour plusieurs des plus jeunes. La coupe de 1986 n'est pas gagnée, cependant il reste que les Canadiens ressemblent beaucoup à leur formation de 1971.

L'équipe de 1971 a gagné la Coupe avec une équipe qui n'avait pas atteint sa pleine maturité. Les jours de gloires sont venus plus tard. Avec l'équipe du Canadien de 1986, ce sera peut-être la même histoire.

5 sur 5: *Le problème de la drogue est arrivé dans le monde du hockey. Quelques Oilers et Borje Salming des Leafs de Toronto sont à l'avant-plan depuis plusieurs jours. Mais il ne faut pas aller jusqu'à dire que c'est un grave problème au hockey. L'argent qui circule dans la LNH n'est pas comparable à celui qui passe entre les mains des joueurs de football ou de baseball.*

Le hockey est un sport qui combine trop de choses pour qu'un athlète puisse survivre drogué pendant longtemps aux niveaux supérieurs. Il faut juste regarder Guy Lafleur qui, avec du talent incommensurable a eu une carrière relativement brève parce qu'il ne s'est pas préoccupé de sa santé pendant ses journées glorieuses.

4 PIECES

AU CERCLE MOLIÈRE

SEULEMENT

41$ adulte section rouge
29$ étudiant âge d'or

36$ adulte section bleue
25$ étudiant âge d'or

BEAU! BON! PAS CHER!

DU NOUVEAU

En prenant un abonnement pour le dimanche soir, vous devenez membre du

Le Cercle du DIMANCHE

Après chaque représentation, vous serez invités à une collation à l'arrière-scène en compagnie de l'équipe de production

EXCLUSIVEMENT POUR LES ABONNÉS DU DIMANCHE!

Une façon agréable de finir le weekend...

Prix en vigueur SEULEMENT jusqu'au 14 JUIN!

233-8053

LA 61e SAISON DU CERCLE MOLIÈRE

LES TREMBLAY 2

Yvon s'est-il remis de la mort de sa grand-mère? Claire et Raymond ont-ils eu recours à la séparation? Venez voir *Les Tremblay 2*. D'Irène Mahé et de Claude Dorge.

FRENCHIE

Frenchie, un jeune sportif franco-manitobain. Frenchie, un perdant en marge de la société. Frenchie devra se battre pour se faire accepter, pour cesser de perdre... *Pour gagner!* D'Irène Mahé et de Jean-Guy Roy.

BINGO SALOON

Comédie, chansons, satire. Lili, barmaid et chanteuse western, cherche le soleil ailleurs qu'au fond d'une bouteille de bière. De Susanne Jeanson.

La quatrième production sera choisie parmi:

JE M'EN VAIS À REGINA

Le grand succès de la saison 74-75. De Roger Auger.

MISTERE DE NOEL

Le spectacle émouvant des saisons 72 et 73 présenté de nouveau.

(D'autres titres sont à l'étude.)

À NE PAS MANQUER!

CM2

Du 27 au 31 mai, à 20h, au Théâtre de la Chapelle, 325, rue Saint-Joseph.

Mise en scène de Louise Cloutier et Roland Mahé

avec

Mariette Audette, Jean-Louis Bergeret, Mario Chioini, Louise Dandeneau, Nathalie Gagné, Janick Hébert, Sylvie Lalonde, Elaine Tougas, Céline Tremblay

À renvoyer au Cercle Molière, C.P. 1, Saint-Boniface, R2H 3B4

En cas de commande multiple, prière d'inscrire, sur une feuille séparée, les noms et adresses additionnels

Section: ☐ rouge ☐ bleue

Soirée: ☐ ven. 1 ☐ sam. ☐ dim. ☐ mar. ☐ mer. ☐ jeu. ☐ ven. 2 ☐ sam. 2

Rangée: ☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ E ☐ F ☐ G

☐ Nouvel abonné ☐ Renouvellement

Nom ______ Téléphone ______

Adresse ______ Code postal ______

Total ______ abonnement(s) $ ______

La relève pour le théâtre s'annonce bien

"C'était une des meilleures années, à cause de la qualité du contenu" lance sans hésiter Louise Cloutier, l'une des 3 juges du 16e Festival Théâtre Jeunesse et coordonnatrice du Théâtre du Midi au Centre culturel franco-manitobain.

"Ça augure bien pour le genre de théâtre que sera le Théâtre du Midi. J'ai vu des jeunes pleins d'énergie, prêts à bouger, prêts à jouer. Ce sont des qualités nécessaires pour un théâtre qui n'est pas axé sur le décor ou la mise en scène, mais sur le jeu", ajoute Louise Cloutier.

Le Théâtre du Midi, une initiative du Centre culturel franco-manitobain, se tiendra en juillet et août sur la nouvelle terrasse en voie de construction. Le programme prévoit l'embauchage de trois jeunes comédiens. La coordonnatrice-juge était à la recherche de la troisième personne.

Résultat? "J'ai l'embarras du choix. Si on sait bien canaliser les jeunes, on a plus qu'une relève dans les prochaines années. J'entrevoie la possibilité de plusieurs troupes dans plusieurs genres".

Plus de 300 jeunes ont présenté en tout 16 spectacles. Dix écoles étaient représentées: Lacerte, Collège Béliveau, Collège Louis-Riel, Précieux-Sang, Sisler, Centrale, Saint-Pierre-Jolys, Saint-Jean-Baptiste, Somerset et Saint-Malo.

"Les profs ont su choisir des pièces, des textes plus intéressants pour les jeunes. Comme des comédies policières. Les jeunes comprenaient ce qu'ils disaient. Ils ont pu jouer, ils ont eu du fun."

"Il y a eu aussi d'intéressantes mises en scène. Les jeunes occupaient l'espace de la Salle Pauline-Boutal. Dans un décor sobre, les jeunes n'étaient pas perdus. Visuellement, il y avait beaucoup à voir. Il faut aussi souligner une nouveauté: l'école Somerset a monté un vidéo-clip. C'était vraiment rafraîchissant de voir un autre style", estime Louise Cloutier.

"La qualité du jeu s'explique pour plusieurs raisons. Certaines écoles participent depuis plusieurs années au Théâtre Festival Jeunesse, les profs ont plus d'expérience et certains élèves aussi. Mais même les nouveau venus ne détonnaient pas".

"Alors comme pas une école n'a dominé l'autre, on a décidé qu'il fallait décerner des mentions honorables. On l'a fait dans quasiment toutes les catégories".

Les juges, Vincent Dureault, Charles Leblanc et Louise Cloutier, ont rendu le verdict suivant:



L'équipe de Saint-Jean-Baptiste a présenté "Pourquoi pas?" (PHOTO HUBERT PANTEL)

Dans la catégorie 7, 8 et 9, les gagnants étaient:

- Meilleure production: "Ma femme n'est pas elle-même ce soir", école Sisler (mention honorable: "Samuvengellance", Saint-Malo).
- Meilleure comédienne: Cherryl Pointon, dans le rôle de Lise Peugeot, "Ma femme n'est pas elle-même ce soir", école Sisler.
- Meilleur comédien: Roger Robert, dans le rôle de Samuel, "Samuvengellance", école Saint-Malo.
- Meilleure comédienne de soutien: Nandidat Biswas, dans le rôle d'Adèle, "Un monsieur très économe", Collège Béliveau.
- Meilleur comédien de soutien: Jeff Zuk, dans le rôle de Jacques Peugeot, "Ma femme n'est pas elle-même ce soir", école Sisler.
- Meilleur texte: "Samuvengellance" (création collective), école Saint-Malo.
- Meilleurs effets visuels et sonores: "Samuvengellance", école Saint-Malo.
- Prix spécial pour l'originalité de leur production, "Ils s'aiment", école Somerset.

Dans la catégorie 10, 11 et 12, les gagnants étaient:

- Meilleure production: "Surprise Party", Collège Louis-Riel (mention honorable: "Zone", école Précieux-Sang).
- Meilleure comédienne: Susie Brown, dans le rôle de Ciboulette, "Zone", école Précieux-Sang.
- Meilleur comédien: Chris Pointon, dans le rôle de Louis, "Pris au piège", école Sisler.
- Meilleure comédienne de soutien: Lynne Normandeau, dans le rôle de Ledoux, "Zone", école Précieux-Sang.
- Meilleur comédien de soutien: Donald Dziewit, dans le rôle de Poireau, "Pris au piège", école Sisler.
- Meilleur texte: "Pourquoi pas?" (création collective), école Saint-Jean-Baptiste.
- Meilleurs effets visuels et sonores: "Surprise Party", Collège Louis-Riel.
- Prix spécial: "Pris au piège", école Sister.

Bernard BOCQUEL

LA LIBERTÉ *s'explique*

Depuis janvier, dans le but de mieux servir ses abonné(e)s, La Liberté a modifié son approche pour couvrir les événements importants qui touchent les centres francophones.

Dorénavant, **la très large majorité des articles sont écrits par un journaliste de l'équipe plutôt que par des correspondant(e)s**. Cela permet de couvrir les événements plus rapidement et plus complètement.

Exemple. Aucun autre journal n'a couvert la restructuration des écoles de la Seine comme La Liberté. Et surtout pas d'une manière aussi complète et rapide.

Exemple. Aucun journal n'a couvert les récents développements concernant le regain de vitalité des résidants du vieux Saint-Boniface. Pour comprendre le développement du quartier, francophones et anglophones doivent lire la chronique municipale de Lucien Chaput. (*Voir à l'avant-dernière*)

Un tel résultat représente souvent des dizaines de coups de téléphone pour traquer l'information. **Pour la simple raison que celles et ceux qui sont à l'origine de nouvelles ne savent pas si l'événement intéresserait assez de lecteurs pour être publié.**

Pourtant, c'est pas compliqué de lever les doutes! Il suffit d'appeler Bernard Bocquel, Lucien Chaput ou Stéphane Jarre au 237-4823 pour en discuter.

Vous savez, les journalistes de La Liberté sont très facile à aborder. C'est comme ça qu'on fait un journal intéressant à lire.

LES DANSEURS VISENT LE PROFESSIONNALISME

Les Danseurs de la Rivière Rouge ont pris les mesures nécessaires pour tester la possibilité de créer une troupe professionnelle d'ici 5 ans.

"On veut bâtir une fondation sur 5 ans pour voir si le passage au professionnalisme est faisable" a expliqué le président des Danseurs, Guy Noël.

Une quarantaine de personnes a participé à l'assemblée annuelle du 12 mai. "On visait 70 personnes, précise Guy Noël. Alors on est déçu de la participation, même si on a eu deux fois plus de personnes que l'an dernier. Mais à cause de l'étude sur le professionnalisme, on commence à rejoindre plus de monde, on intéresse plus de monde. On devrait avoir le double de participants l'an prochain".

Trois initiatives-clé ont été approuvées.

- Le perfectionnement de la vingtaine de membres de l'équipe de danseurs adultes: des cours de ballet seront offerts à leur intention en septembre.
- La mise en place, d'ici Folklorama, d'un Ensemble folklorique composé de danseurs, chanteurs et musiciens.
- Une étude de marché pour déterminer la viabilité d'une troupe folklorique canadienne-française

Depuis avril, les Danseurs de la Rivière Rouge se sont assurés la collaboration du chorégraphe Jacques Lemay, du Ballet Royal de Winnipeg, en qualité de directeur artistique consultant. La directrice générale est Hélène d'Auteuil.



Guy Noël, le président des Danseurs.

L'organisation est en "bonne situation" financièrement: deux années de suite un surplus de 8 000$ a été dégagé. (*162 000$ de dépenses en 85-86; 170 000$ de revenus en 85-86*). Le budget pour l'exercice 86-87 a été établi à 205 000$. (*20 pour cent émanent de subventions; 80 pour cent des cours, des spectacles et des ateliers donnés, ainsi que des profits de loteries*).

Le conseil d'administration se compose de: Guy Noël (*président*); Ginette Tognet (*vice-présidente, élue pour deux ans*); Lyse Dorge (*secrétaire*); Roselyne Ferré (*trésorière, élue pour deux ans*); Jacques Bourgouin (*conseiller*); le juge Michel Monnin (*conseiller, élu pour deux ans*); Florent Arnaud (*président sortant*); Gabriel Dufault (*coopté, coordonnateur du pavillon à Folklorama*); Lynne Lavigueur (*cooptée, présidente du comité pour la création de l'ensemble folklorique*).

Bernard BOCQUEL

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA

STATUTS ET RÈGLEMENTS

Section 1 - Définitions

1. Nom. Le nom de la corporation est «Radio communautaire du Manitoba».

2. Siège social. Le siège social de la corporation est situé dans la municipalité de Winnipeg à l'adresse que le conseil d'administration peut fixer.

3. Territoire. Le territoire de la corporation s'inscrit dans les limites de la Province du Manitoba.

4. Buts. Les buts de la corporation sont les suivants:

- favoriser l'accessibilité des citoyens francophones du Manitoba aux contenus et moyens de communication radiophoniques;

- favoriser le développement de la propriété collective des moyens de communication;

- favoriser la participation de citoyens(nes) tant au niveau de la propriété que de l'orientation et de l'utilisation des médias électroniques dans un but de développement culturel, social, économique et éducatif du milieu;

- plus précisément, créer, acquérir et diriger dans des buts socio-économiques, éducatifs, culturels et récréatifs, un poste de radio de type communautaire au Manitoba;

- et, généralement, établir, acquérir et maintenir un service de communication entre les régions francophones.

Section 2 - Membres

5. Admission. Tout membre ayant rempli une formule d'adhésion, ayant versé une cotisation annuelle et qui s'engage à respecter les statuts et les règlements de la corporation ainsi que ses orientations, sera considéré comme membre en règle de la corporation après avoir été accepté par le conseil d'administration.

6. Membres. La corporation compte cinq catégories de membres: membre résident, membre de soutien, membre associé, membre organisme et membre honoraire.

6.1 Membre résident. Toute personne résidant sur le territoire desservi par la corporation, ayant adhéré aux orientations adoptées par l'assemblée générale et ayant versé sa cotisation annuelle.

6.2 Membre organisme. Tout organisme résidant sur le territoire desservi par la corporation, ayant adhéré aux orientations adoptées par l'assemblée générale et ayant versé sa cotisation annuelle. Les membres organismes verront à déléguer une personne auprès de la corporation à chaque année. Cette personne ne pourra représenter qu'un seul organisme et, si elle est membre résident, devra choisir un de ces deux statuts, de façon à ce qu'elle ne puisse voter qu'une seule fois lorsqu'un vote sera requis

6.3 Membre de soutien. Tout individu résidant sur le territoire desservi par la radio communautaire, ayant adhéré aux orientations et ayant versé, en plus de sa cotisation annuelle, une contribution spéciale de vingt dollars (20$) ou plus.

6.4 Membre associé. Tout individu ou tout organisme résidant à l'extérieur du territoire desservi par la corporation, ayant adhéré aux orientations adoptées par l'assemblée générale et ayant versé sa cotisation annuelle.

6.5 Membre honoraire. Le titre de membre honoraire pourra être accordé en raison d'une contribution significative aux objectifs de la corporation. Le titre de membre honoraire sera accordé par le conseil d'administration et donnera à son détenteur tous les droits de membre en règle.

7. Cotisation annuelle. Le montant de la cotisation sera fixé annuellement par l'assemblée générale, sur recommandation du conseil d'administration.

8. Démission. Tout membre peut se retirer de la corporation en envoyant un avis écrit au secrétaire de la corporation. En aucun cas, il ne pourra récupérer le montant de sa cotisation annuelle.

9. Expulsion. Tout membre qui enfreint une disposition des statuts, un règlement de la corporation, néglige de verser sa contribution annuelle ou dont les activités sont jugées nuisibles à la corporation, peut être exclu de la corporation par le conseil d'administration. Tout membre expulsé pourra se faire entendre à une réunion du conseil d'administration qui se prononcera sur son cas. À sa demande, son expulsion peut faire l'objet d'un point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale, laquelle devra se prononcer sur le statut de ce membre.

Section 3 - Assemblée générale

10. Composition. L'assemblée générale se compose de tous les membres en règle de la corporation.

11. Droit de parole. Tous les membres ont droit de parole lors des assemblées générales.

12. Droit de vote. Tous les membres de la corporation ont droit de vote, à raison d'un vote par membre et dans la mesure ou l'article 6.2 est respecté.

13. Modalités du vote. Les votes ont lieu à main levée sauf si cinq membres demandent le vote secret. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents.

14. Assemblée générale régulière. L'assemblée générale se tient sur le territoire de la corporation au moins une fois l'an, dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier, à l'endroit, à l'heure et à la date déterminés par le conseil d'administration

15. Assemblée générale spéciale. Les membres de la corporation peuvent être convoqués en assemblée générale spéciale sur décision du conseil d'administration ou à la demande écrite de 25 membres (adressée au secrétaire de la corporation). L'assemblée générale ne pourra se prononcer que sur les questions mentionnées dans l'avis de convocation. L'assemblée générale spéciale doit être convoquée par le secrétaire dans un délai d'au plus 30 jours suivant la réception de la demande. L'avis de convocation doit être envoyé aux membres au moins sept jours ouvrables avant la date fixée.

16. Pouvoirs de l'assemblée générale. L'assemblée générale est l'autorité suprême dans les affaires de la corporation et elle juge sans appel les questions en litige. Elle a le pouvoir:

a) d'amender la charte de la corporation à condition qu'il en ait été fait mention dans l'avis de convocation;

b) de voter, d'amender ou d'abroger tout règlement de la corporation à condition qu'il en ait été fait mention dans l'avis de convocation;

c) d'élire ou de révoquer les membres du conseil d'administration;

d) d'adopter ou de rejeter les rapports financiers;

e) de recevoir les rapports d'activités de l'année précédente et d'en faire l'évaluation, de délibérer sur ces rapports et sur les propositions en découlant présentées par le conseil d'administration, tout comité ou tout membre, de décider de leur adoption ou de leur rejet;

f) de définir la politique d'ensemble pour l'année à venir;

g) d'amender ou de modifier les orientations à condition qu'il en ait été fait mention dans l'avis de convocation;

h) de nommer un vérificateur comptable chargé de vérifier les livres de la corporation pour l'exercice financier en cours.

17. Avis de convocation. Les assemblées générales régulières sont convoquées au moyen d'un avis écrit adressé à chaque membre. L'avis de convocation comprendra le jour, le lieu, l'heure et les raisons de l'assemblée générale. Il doit être envoyé aux membres au moins dix jours ouvrables avant la tenue de la réunion. Dès la mise en ondes de la radio communautaire, tout avis de convocation doit être diffusé quotidiennement sur les ondes de la radio dans les deux semaines précédant l'assemblée générale.

18. Quorum. Le quorum des assemblées générales régulières et spéciales est fixé à cinq p. 100 (5%) des membres ou 30 membres, le moindre des deux étant valable.

19. Délibérations. Sous réserve des présents règlements, l'assemblée générale peut adopter tout règlement pour régir la tenue de ses assemblées. En l'absence de règlement de délibérations sur un point donné, le code Morin s'appliquera aux assemblées générales et aux diverses réunions de la corporation.

20. Présidence de l'assemblée. L'assemblée est présidée par la personne qui assume la présidence de la corporation ou toute autre personne désignée par l'assemblée générale.

21. Ajournement. L'assemblée générale régulière ou spéciale peut être ajournée sur résolution adoptée par la majorité simple des membres. La date et l'heure de la reprise des délibérations doivent être déterminées dans la résolution d'ajournement dans un délai maximum de 15 jours, faute de quoi un nouvel avis de convocation est nécessaire.

22. a) Langue des délibérations. L'assemblée générale régulière ou spéciale se tient en français.

b) Communications internes. Les procès-verbaux des réunions et assemblées de la corporation et toutes les communications internes se font en français.

Section 4 - Le conseil d'administration

23. Composition. Les affaires de la corporation sont administrées par un conseil d'administration composé de neuf personnes, réparties selon les proportions suivantes:

- six personnes élues par l'assemblée générale de la corporation;

- trois personnes élues par l'assemblée générale parmi les nominations soumises par les membres organismes.

24. Conditions d'éligibilité au conseil d'administration:

a) être membre en règle de la corporation;

b) accepter d'être mis en nomination;

c) résider sur le territoire de la corporation pendant toute la durée du mandat;

d) avoir 18 ans révolus.

25. Mode d'élection. Les élections au poste de membre du conseil d'administration de la corporation se tiennent chaque année lors de l'assemblée générale régulière et les membres du conseil ne peuvent être élus pour plus de trois (3) mandats consécutifs. L'assemblée générale nomme une personne à la présidence d'élection, une personne aux fonctions de secrétaire d'élection, ainsi que deux personnes chargées du scrutin. Ces personnes perdent leur droit de mettre en nomination et d'être mises en nomination. S'il y a plus de personnes mises en nomination que le nombre de postes prévus pour chaque catégorie de membres indiquée à l'article 23, le vote se prend au scrutin secret et les personnes élues sont celles ayant remporté le plus de voix.

26. Durée du mandat. La durée du mandat est de deux ans. Quatre membres sont élus les années paires et cinq sont élus les années impaires.

27. Démission. Tout membre du conseil peut démissionner en adressant un avis écrit au secrétaire de la corporation.

28. Suspension. Tout membre du conseil d'administration qui s'absentera de trois réunions au cours de la même année sans raison valable signifiée par écrit au secrétaire de la corporation sera suspendu de ses fonctions et avisé par le secrétaire de cette suspension; un membre du conseil est suspendu lorsqu'il cesse d'être membre en vertu des présents règlements.

29. Vacance. Un poste de membre du conseil d'administration devient vacant:

- s'il y a démission;

- s'il y a suspension (voir article 28);

- en cas de décès ou d'incapacité d'agir.

Les postes vacants seront comblés par le conseil d'administration, jusqu'à l'assemblée générale régulière suivante, en respectant si possible la composition mentionnée à l'article 23.

30. Rémunération. Aucun membre du conseil d'administration n'est rémunéré pour les services rendus à ce titre. Cependant, une somme peut lui être accordée, sur décision du conseil d'administration, en compensation des frais occasionnés par sa participation aux réunions du conseil d'administration.

31. Langue des délibérations. Le français est la langue dans laquelle se tiennent les délibérations.

32. Fréquence des assemblées. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par mois et aussi souvent que l'exigent les affaires de la corporation.

33. Convocations. Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le secrétaire sur demande du conseil. Un avis écrit de convocation sera envoyé aux membres du conseil au moins cinq jours ouvrables avant la date de la réunion qui se tiendra à l'endroit mentionné dans l'avis de convocation.

34. Quorum. Le quorum du conseil d'administration est de cinq membres.

35. Vote. L'adoption des résolutions du conseil d'administration se fait à la majorité simple. Chaque membre a droit à un vote. Cependant, en cas d'égalité des voix, la résolution fait l'objet d'une autre discussion, qui donne lieu à un deuxième vote. Advenant l'éventualité d'une seconde égalité, la résolution est reportée à la prochaine réunion.

36. Pouvoirs et tâches du conseil d'administration. Le conseil d'administration administre les affaires de la corporation et plus particulièrement:

a) exécute les décisions de l'assemblée générale;

b) formule des recommandations à l'assemblée générale sur le taux des cotisations annuelles;

c) étudie et se prononce sur les recommandations des comités, et peut, par résolution, créer tout autre comité permanent ou ad hoc, lui soumettre certains travaux et documents, et lui confier tout mandat qu'il juge opportun;

d) établit un rapport annuel des activités pour l'assemblée générale;

e) établit un nouveau programme d'activités pour la corporation et le recommande à l'assemblée générale;

f) accepte ou refuse les candidatures des nouveaux membres de la corporation;

g) embauche et congédie le personnel et négocie la rémunération et les conditions de travail;

h) effectue toute opération financière propre à la saine administration de la corporation;

i) nomme trois personnes autorisées à signer les effets bancaires au nom de la corporation;

j) élit les officiers de la corporation.

37. Règlements internes. Sous réserve des présents statuts, le conseil d'administration peut adop-

ter tout règlement pour régir la procédure de ses assemblées.

Section 5 - Officiers de la corporation

38. Composition. Les cinq officiers sont choisis parmi les membres du conseil d'administration de la corporation et sont élus par le conseil d'administration lors de la première réunion suivant l'assemblée générale qui les a élus.

39. Président(e). Il(elle) préside les réunions du conseil d'administration et les assemblée générales, surveille les affaires de la corporation et voit à la bonne marche de l'administration; il(elle) voit à ce que les politiques et les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration soient respectées. Il(elle) signe avec tout autre membre du conseil les documents requérant une signature.

40. Vice-président(e). En cas d'absence ou d'incapacité d'agir du (de la) président(e), le(la) vice-président(e) remplit les fonctions et exerce les pouvoirs du (de la) président(e).

41. Secrétaire. Le(la) secrétaire s'occupe des documents et registres de la corporation. Il(elle) agit comme secrétaire aux assemblée générales et aux réunions du conseil d'administration. Il(elle) rédige les procès-verbaux, consigne les votes et envoie les avis de convocation et tout autre avis aux membres du conseil ainsi qu'aux autres membres le cas échéant. Il(elle) signe avec le(la) président(e) tous les règlements et procès-verbaux adoptés. Il(elle) a la garde du livre des procès-verbaux et du sceau de la corporation et ne peut en disposer que sur autorisation du conseil d'administration.

Il(elle) exécute tout autre mandat qui lui est confié par le(la) président(e) ou le conseil d'administration.

42. Trésorier(ère). Il(elle) a la charge des fonds et des livres de comptabilité de la corporation. Il(elle) tient un relevé précis, ou fait tenir un relevé préçis des biens, dettes, recettes et déboursés de la corporation dans les livres appropriés. Il(elle) voit à la préparation des bilans et budgets. Il(elle) effectue les transactions recommandées par le conseil d'administration et lui rend compte de la situation financière de la corporation à chaque réunion. Il(elle) dépose dans une institution financière, choisie par le conseil d'administration, l'argent de la corporation.

Section 6 - Comités consultatifs

43. Comités permanents. Il existe trois comités consultatifs permanents: le comité de programmation, le comité des finances et le comité de promotion. Ces comités sont ouverts à tout membre en règle.

44. Composition. Un membre ne peut participer qu'à un seul comité permanent. Un comité permanent est constitué d'au plus cinq personnes.

45. Quorum. Le quorum est fixé à la moitié plus un des membres du comité permanent.

46. Règlements des comités permanents. Tout comité peut se doter de règlements pour assurer son bon fonctionnement. Ces règlements, pour être en vigueur, devront être approuvés au préalable par le conseil d'administration.

47. Autres comités. Tout autre comité, permanent ou ad hoc, créé par le conseil d'administration, sera assujetti aux articles 45 et 46.

Section 7 - Règlements divers

48. Exercice financier. L'exercice financier couvrira la période annuelle du 1er avril au 31 mars.

49. Amendements ou modifications aux statuts et règlements ou aux orientations. Les présents statuts et règlements et les orientations peuvent être modifiés ou abrogés par l'assemblée générale. Toutefois, copie desdits amendements ou modifications devra être transmise aux membres au moins dix jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée générale régulière ou spéciale convoquée à cette fin. De plus, tout projet d'amendement n'émanant pas du conseil d'administration devra lui être soumis au moins 30 jours avant la tenue de l'assemblée générale régulière ou spéciale.

Pour amender ou modifier en tout ou en partie les présents statuts et règlements ou les orientations, il faudra un vote favorable des deux tiers (2/3) des membres présents à cette assemblée générale régulière ou spéciale.

50. La version française des présents statuts et règlements est reconnue comme la version légale et a préséance sur toute autre version en toute autre langue.

51. Les membres du conseil d'administration sont indemnisés ou remboursés par la corporation des frais subis lors d'une poursuite judiciaire intentée contre eux en raison d'actes posés dans l'exercice de leurs fonctions, sauf si ces actes contreviennent aux statuts et règlements ou aux orientations de la corporation. Les modalités de remboursement ou d'indemnisation pourront être aménagées de façon à préserver l'équilibre financier de la corporation.

Je, soussigné(e) secrétaire du conseil d'administration de Radio communautaire du Manitoba, certifie que les statuts et règlements ci-dessus sont ceux régissant la corporation en date du

____

____
Signature

____
Date

Orientations générales

En tant qu'organisme communautaire de radiodiffusion, Radio communautaire du Manitoba se doit de promouvoir la culture francophone du territoire en présentant des émissions de qualité intéressant l'ensemble de la collectivité, en tenant compte des besoins et intérêts particuliers des groupes qu'elle cherche à rejoindre.

La radio communautaire doit refléter équitablement, par la programmation, les différents secteurs d'activités, de vie et de travail des hommes et des femmes, jeunes et adultes, du territoire desservi par la radio communautaire.

À cette fin, la radio communautaire s'est dotée des orientations générales suivantes en matière de programmation:

- refléter la culture francophone en favorisant la participation de la collectivité à la radio communautaire, c'est-à-dire offrir à des bénévoles (particuliers, groupes et organismes) la possibilité de préparer et d'animer des émissions sur des sujets qui revêtent pour eux un intérêt particulier;
- sensibiliser les francophones à la vie de leur collectivité en leur donnant de l'information sur des services et des activités mis sur pied à leur intention;
- mettre l'accent sur l'élément "services à la collectivité" grâce à la collaboration de personnes-ressources qui fourniront des renseignements concrets, des conseils et suggestions pratiques dans divers domaines;
- assurer une présence quotidienne dans la collectivité francophone;
- refléter les préoccupations, les intérêts et la réalité de la collectivité francophone;
- diffuser des émissions qui encouragent l'enrichissement et la prise en charge sur le plan individuel et collectif;
- offrir à la collectivité francophone un outil de communication privilégié;
- faire connaître principalement les artistes locaux et ceux du reste du pays;
- faire connaître également d'autres formes d'expression culturelle et artistique;
- présenter des émissions qui permettent à la population de prendre le pouls de l'actualité, principalement locale, et ensuite régionale, nationale et internationale;
- offrir des émissions musicales qui peuvent être présentées sous forme de spectacles enregistrés, d'entrevues avec des artistes, d'émissions thématiques; ces émissions seront présentées à des heures susceptibles de rejoindre un public cible;
- sur le plan musical, le contenu instrumental comptera pour 30 p. 100 et les chansons, pour 70 p. 100. Le rapport entre la chanson francophone et anglophone sera de 65 p. 100 et de 35 p. 100 du total respectivement. Le contenu verbal sera de 30 p. 100 et le contenu musical de 70 p. 100.

Avis de convocation

La population franco-manitobaine est convoquée à la réunion publique de la

Radio communautaire du Manitoba

qui se tiendra au

**RENDEZ-VOUS
SALLE DU BOURGEOIS
768, AVENUE TACHÉ (ENTRÉE RUE AUBERT)**

le mardi 20 mai 1986 à 19:30 heures

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture par le président du conseil provisoire.
2. Lecture de l'avis de convocation.
3. Présentation et adoption des rapports des comités.
4. Présentation et adoption des orientations de la radio communautaire.
5. Présentation et adoption des statuts et règlements de "Radio communautaire du Manitoba".
6. Élection des membres du conseil d'administration.
7. Lancement du concours pour trouver un nom à la radio communautaire.
8. Autres affaires.
9. Clôture de la réunion.

* N'oubliez pas d'apporter ces pages à la réunion!

Les secrets de l'érablière des Trappistes

Les Pères Trappistes de Holland au Manitoba récoltent le sirop d'érable provenant des arbres sur leur ferme. Une initiative qui a fait des émules à Saint-Claude.

Lancé il y a environ cinq ans, ce projet prend de l'ampleur chaque année. En ce printemps 1986, ils ont entaillé 1 500 érables. Il y a du choix puisque, selon le Frère Roland Lacombe, il y a de 5 à 6 mille érables sur leur ferme.

Il ne s'agit pas ici à Holland d'érables du Québec, mais bien des érables du Manitoba, communément appelés érables Giguère.

Le Frère Roland explique que les érables du Québec sont élancés, très droits, très hauts, alors que les érables du Manitoba sont beaucoup moins hauts et pas aussi droits.

Il n'en reste pas moins que le sirop qui en découle est délicieux. L'explication tient peut-être aussi au secret des Trappistes, qui savent faire les choses dans la plus grande harmonie. Le résultat obtenu ne peut être que beau et grand.

En effet, le procédé pour extraire et raffiner la sève d'érable, c'est tout un art!

Pour éviter des conséquences fâcheuses, tel le trop-plein des seaux, les Pères Trappistes ont installé un genre de "pipeline". Il s'agit d'un système de tuyaux en plastique reliés aux chalumeaux fixés aux érables. Ainsi la sève voyage d'un arbre à l'autre pour aboutir dans un grand réservoir au bout du "pipeline".

HOLLAND SAINT-CLAUDE

Ces tuyaux doivent être de couleur bleue. Cette couleur permet, paraît-il, d'éviter que le soleil sèche le liquide qui circule.

La sève où "l'eau" qui fait le trajet dans les tuyaux est souvent accompagnée de bulles d'air formant ainsi toute une chaîne d'hiatus. Au dire du Frère Roland, le tout donne l'impression d'un train qui voyage d'un arbre à l'autre.

Lorsqu'une quantité suffisante de sève ou "eau" est collectée, il faut transporter cette "eau" à la cabane à sucre. Là commence le travail qui donnera le vrai sirop.

Trois grandes "auges" en acier inoxydable, mesurant environ quatre pouces de profondeur, sont installées sur le feu pour faire bouillir "l'eau" d'érable. Un feu à bois est utilisé afin d'assurer une meilleure saveur au produit. Cette partie du travail demande beaucoup de temps et de patience. Le Frère Roland, avec l'aide de ses confrères, bien sûr, y consacre son temps avec toute la patience que peut exiger un projet d'une telle envergure.

Les éléments de la nature déterminent si la récolte sera bonne ou faible. Cette année, par exemple, nous explique Frère Roland, le vent a séché la neige trop vite. Donc, la récolte, quoique bonne, a été moindre que celle des années passées. Leur projet "d'érablière" a été mis en marche il y a cinq ans.

Pour assurer un meilleur rendement, il faut aller entailler d'abord les érables situés dans un bas-fond. C'est un endroit propice pour une bonne production. Il faut aussi entailler l'érable du côté sud, face au soleil.

Autant de faits essentiels à retenir si l'on veut réussir dans la récolte abondante du sirop d'érable.

Rose PHILIPPE

SAINTE-ANNE-DES-CHÊNES

Les résultats du concours Eastman

Pour la première fois depuis qu'il existe, le concours/exposition d'Eastman avait lieu cette année au Centre culturel de Sainte-Anne-des-Chênes.

Cette 7e édition a attiré entre 400 et 500 visiteurs, rapporte Claire Noël, qui a présidé le comité organisateur.

Une soixantaine d'artistes ont présenté quelque 180 pièces: peintures, photographies, textiles, sculptures, artisanat divers. Toutes ces oeuvres ont été jugées par Léonard Anthony, Marcelle Forest, Garry Tessier et Roger Turenne.

Le jury a décerné une vingtaine de prix, notamment à: Roger Fournier (*sculpture, La Broquerie*), Léonie Granger (*artisanat, La Broquerie*), Eidse Matilda (*peinture à l'huile, Morris*), Hans Miller (*encre/crayon, Pinawa*), Anita Schewe (*photographie, Beausejour*), Sheryll Nolt (*textile, Hazelridge*), Irène St-Vincent (*afghans, Sainte-Anne, 1er prix*), Nicole Roy (*afghans, Sainte-Anne, 2e prix*), Simone Péloquin (*afghans, Saint-Pierre, 3e prix*) et Marie Beaudette (*afghans, Sainte-Anne, 4e prix*).



Le comité organisateur du concours/exposition d'Eastman: 1ère rangée: Gina Proulx, Pâquerette Masse, Jacqueline St-Vincent, Dick Weibel, Claire Noël; 2e rangée: Rina Blanchette, Yvonne Day, Louise Perrin, Shirley Noël. Marie Gagnon, présidente du Centre culturel, est absente sur cette photo.

Par ailleurs, des bières-saynètes, organisées apr le Centre culturel depuis 7 ans ont attiré plus de 300 personnes les 3 et 4 mai. Les spectateurs ont aussi fêté et remercié Janine Tougas qui a animé ces soirées et va partir aux États-Unis à l'automne pour se spécialiser dans le théâtre de marionnettes.

Un nouvel orchestre est né: «Small town»

Ils sont quatre. Parfois cinq. Ils ont grandi à La Broquerie. Ils se connaissent depuis longtemps, mais ils ne jouent ensemble que depuis février. «Ils» sont les musiciens des «Small town», un nouveau groupe.

«Ils» s'appellent aussi Claude Désorcy *(première guitare)* Marcel Désorcy *(batterie)*, Roger Fournier *(basse, clarinette, saxophone)*, Lucien Laramée *(violon)*, Robert Mirault *(piano, orgue)*. Le violoneux est un peu plus âgé que les quatre autres membres du groupe, qui ont en moyenne trente ans.

Le répertoire du groupe «Small town» est plutôt varié: gigue, valse, vieux rocks et chansons traditionnelles musique pop... En français et en anglais. Ils composent aussi leurs propres chansons. «Claude Désorcy écrit des ballades ou du country, moi je suis plus influencé par le reggae et les airs cajuns», confie Roger Fournier.

LA BROQUERIE

Pour l'instant, la musique est encore essentiellement un passe-temps, mais certains membres du groupe espèrent pouvoir en vivre d'ici quelques années. Déjà, les quelques soirées sociales et autres noces qu'ils ont animées leur ont permis de rentrer dans leurs fonds.

Et le calendrier des «Small town» n'est pas tragiquement vide puisqu'ils se produiront notamment le 23 mai à l'école Gabrielle-Roy et à La Broquerie pour la Saint-Jean-Baptiste.

S.J.

Des événements à signaler?
UTILISEZ LE CALENDRIER

Un musée d'ici l'été 87?

SAINT-FRANÇOIS

La Société historique de Saint-François-Xavier espère bien ouvrir un musée pour l'été 87.

D'ici là, de nombreux travaux doivent encore être exécutés, notamment l'aménagement d'une cabane en rondins dans le style de l'habitat des pionniers. Elle abriterait ainsi un mobilier de la seconde moitié du XIXe siècle.

D'autre part, la charrette de la Rivière-Rouge, fidèle réplique de celles utilisées par les pionniers, devrait être exposée dans une remise où seraient également entreposés divers autres meubles.

Les Clercs de Saint-Viateur ont fêté

Le Père Jean-Claude Pigeon, conseiller provincial des Clercs de St-Viateur à Montréal, est venu rendre hommage le 5 mai à deux jubilaires manitobains: Paul Lemire, 60 années de vie religieuses et Ronald Léger, 25 ans de profession religieuse.

Paul Lemire, qui vient de fêter ses 82 ans, est originaire de Winnipeg. Il a prononcé ses premiers voeux à Joliette (Québec) en 1926. Il a passé 53 ans à la Maison Saint-Joseph d'Otterburne (*rebaptisée Collège Saint-Joseph*) comme jardinier et pépiniériste.



Paul Lemire: 53 ans à St-Joseph d'Otterburne.

Il a effectué de nombreuses greffes de pommiers qui ont, notamment, donné la "pomme fameuse" et la "pomme viator". Par ailleurs, il s'est aussi occupé de l'éducation de jeunes orphelins.

Dans un autre registre, Ronald Léger s'intéresse à la jeunesse et dirige le centre d'accueil "Ron's Drop-In" après avoir enseigné pendant 13 ans les mathématiques. À Cornwall (Ontario) dont il est originaire, au Charleswood Collegiate et au Collège secondaire de Saint-Boniface.



Ronald Léger: "Mon expérience actuelle est un défi permanent."

"J'ai été élève chez les Clercs de Saint-Viateur et tout naturellement c'est dans cette communauté que je voulais vivre ma vocation religieuse. Ce qui me surprend le plus après 25 ans de vie religieuse, c'est que je ne suis pas le prêtre que je pensais devenir à l'époque. Mais mon expérience actuelle avec les enfants délaissés ou démunis est plus en accord avec ma vocation religieuse."

Stéphane JARRE

Une histoire jusqu'en l'an 2034

«C'est surprenant,» constate Evelyne Beaudoin, «mais on vient à bout de toujours savoir ce qu'on veut. Pas à l'instant même où on aimerait l'avoir. Mais on le trouve».

Le projet a débuté modestement. En 1983, lorsqu'Evelyne Beaudoin siégait au conseil de la paroisse d'Otterburne, une série de fêtes a été planifiée pour marquer le 50e anniversaire de la fondation de la paroisse en 1934.

OTTERBURNE

«Au début, on avait l'intention de rédiger un bouquin sur l'histoire de la paroisse seulement,» explique la coordonnatrice du projet. Entre temps, le projet a pris de l'ampleur. Si bien que l'histoire de la région d'Otterburne depuis 1872 *(l'arrivée des premiers colons)* ira sous presse dès l'automne.

«La chose qui m'a le plus frappée», poursuit la chercheuse qui détient un diplôme en sciences naturelles, «c'est comment, cent ans plus tard, l'information est toujours aussi accessible qu'elle l'était sans doute aux débuts.»

«Comme de raison, on a eu à se fier à la mémoire des personnes. Mais en vérifiant leurs témoignages, on a trouvé que ce qu'elles disaient était vrai. Aussi, les vieillards étaient très contents de raconter leurs souvenirs.»

Une bonne cinquantaine de personnes à été interviewée. Certaines interviews ont dû être réalisées par téléphone. Tous ces témoignages ont été vérifiés avec l'information retrouvée dans les dépôts d'archives de la province, de la commission scolaire, de la paroisse, des congrégations religieuses, de la municipalité et des commerces.

Le comité a aussi recueilli une bonne collection de photos. «Des précieuses,» ajoute Evelyne Beaudoin. Surtout lorsqu'on les place côte à côte. Comme la photo prise en 1909 de l'une des trois hôtels d'Otterburne, et la photo de ce même édifice, avec clocher, transformé en église lors de la création de la paroisse.



«Alma dans le salon», une photo datant du tournant du siècle. Alma Carrière, la fille d'Alfred Carrière et Clarinthe Landry, jouait le piano et chantait au Salon du Traveller's Hotel, lorsque Otterburne était le centre commercial de la région, a expliqué Evelyne Beaudoin, coordonnatrice du projet de l'histoire d'Otterburne. L'hôtel a brûlé au début des années 20.

Présentement, le Comité termine la rédaction de l'historique. Madeleine Laroche entreprend la rédaction de la première partie allant de 1870 jusqu'à la fondation de la paroisse en 1934. Pierre Beaudoin assure la rédaction de la deuxième partie, de 1934 jusqu'à nos jours. *(Le quatrième membre du comité, l'abbé Laval Cloutier assure la comptabilité du projet).*

Le livre d'histoire d'Otterburne comprendra une troisième partie, composée des histoires des familles établies à Otterburne depuis les débuts. On publiera enfin le travail gagnant d'un concours de dissertation tenu à l'École secondaire de Saint-Pierre-Jolys en 1984. Le titre de la dissertation: Otterburne en l'an 2034.

Lucien CHAPUT

Une école d'arts industriel et ménager à Saint-Jean-Baptiste en 1987

La Commission des finances des écoles publiques a approuvé le projet de construction d'une école d'art industriel et d'art ménager à Saint-Jean-Baptiste.

Un appel d'offre a été lancé aux architectes et le choix devrait être arrêté vers la fin du mois. L'école accueillera environ 300 élèves de 7e, 8e et 9e années à partir de septembre 87, date prévue pour son ouverture.

Cette nouvelle école offrira des cours de menuiserie, serrurerie, arts plastiques, communication graphique, nutrition et textile. Le nouveau bâtiment occupera une surface de 5 000 à 6 000 pieds carrés.

Le questionnaire envoyé à près de 300 parents de Saint-Pierre-Jolys et de Saint-Malo auxquels la commission demandait de faire connaître leur choix parmi les programmes d'immersion, 50/50 et français semble indiquer que les parents sont satisfaits du système actuel.

LA ROUGE

En effet, deux demandes de transfert seulement ont été formulées par des parents de Saint-Malo qui souhaitent que leurs enfants suivent dorénavant les programmes de français à Saint-Pierre, plutôt que le 50/50.

D'autre part, lors de sa dernière réunion le 12 mai, la Commission a signé un contrat pour le transport d'enfants à la piscine durant l'été avec les municipalités de Ritchot et De Salaberry ainsi qu'avec le village de Saint-Pierre-Jolys.

Gisèle Marion, professeur, est nommée directrice de l'école de Saint-Malo en remplacement de Louis Gosselin, représentant du Commissaire aux langues officielles.

Denis Clément abandonnera la direction de l'école élémentaire de Saint-Pierre à la fin de l'année scolaire. Parmi les enseignants, Lucille St-Amant (*école élémentaire de Saint-Jean-Baptiste*), Léo Leclair (*Collège de Saint-Jean-Baptiste*), Ghislaine Nault (*école de Sainte-Agathe*), et Sr Yolande Marion (*école élémentaire de Saint-Pierre-Jolys*) ont donné leur démission.

Deux professeurs ont été embauchées: Lvnn Manikel, dont l'affectation n'est pas encore connue officiellement, et Lauren De Maré, qui vient de Somerset et enseignera au pré-secondaire de Sainte-Agathe.

Stéphane JARRE



Les Knights de Sainte-Agathe ont arrosé leur saison fructueuse en compagnie du vétéran des Toronto Maple Leafs, Eddie Shack, le 2 mai.

On reconnaît sur la photo (*de gauche à droite*): Charlie Edwards, co-récipiendaire du trophée pour le joueur le plus utile; Rhéal Lemoine, gérant; Larry Skoleski, meilleur compteur et co-récipiendaire du trophée pour le joueur le plus utile; Albert Bilodeau, président du club; et Brad Dusik (*meilleur gardien de la ligue*).

Absents de la photo sont Don Lagacé (*meilleur esprit sportif*) et Norbert Ouimet (*meilleur joueur*).

Mêmes programmes, nouveau directeur

La Seine peut maintenant assurer une même qualité d'éducation dans la division en septembre 1986, suggère le directeur général Wendell Sparks. Et pour cause.

À la réunion de la commission scolaire du lundi 12 mai, avec tous les commissaires d'écoles présents, le projet de la rationalisation des programmes tel que présenté à la réunion du 28 avril, a été adopté à l'unanimité.

Ainsi, tous les programmes disponibles en septembre 1985 seront maintenus. En plus, aucune des trois écoles à l'étude (La Salle, La Broquerie et Woodridge) ne sera fermée.

LA SEINE

Quant à l'étude des programmes d'immersion, le rapport final sera rendu public au plus tard le 23 juin. Bien avant la rentrée des classes en septembre.

Par ailleurs, la Seine a choisi un nouveau directeur pour l'école d'immersion de Sainte-Anne-des-Chênes. Il s'agit de Warren Hingley qui enseigne à l'école Peguis à Hodgson depuis 1978. Originaire de la Nouvelle-Écosse, le nouveau directeur entre en fonction en août.

LA PAROLE

LA PAROLE: *"L'herbe sèche, la fleur tombe; mais la parole de notre Dieu subsiste éternellement." (Esaie 40:8)*

L'ÉVANGILE

Le mot "évangile" vient d'un mot grec qui veut dire "une bonne nouvelle". L'évangile, par conséquent, signifie la bonne nouvelle que Dieu a pour les hommes. Mais nous ne pouvons pas comprendre pourquoi cette nouvelle est bonne avant de connaître la réalité de notre situation comme pécheurs.

La Bible nous enseigne que tous les hommes, sans exception, sont pécheurs (Rom. 3.10-12). Et "**quiconque observe toute la loi, mais pèche contre un seul commandement, devient coupable de tous**" (Jacques 2.10).

Notre situation n'est donc pas enviable. Puisque nous avons tous péché, nous sommes tous coupables d'avoir transgressé contre chaque commandement de la loi de Dieu. Par conséquent, nous sommes tous condamnés à passer l'éternité en enfer.

Mais il y a la bonne nouvelle! Jésus a payé le prix pour chacun de nos péchés quand il est mort sur la croix: "**Nous étions tous errants comme des brebis, chacun suivait sa propre voie; et l'Éternel a fait retomber sur lui l'iniquité de nous tous.**" (Esaie 53.6), "**Celui qui n'a point connu le péché, il l'a fait devenir péché pour nous, afin que nous devenions en lui justice de Dieu**" (2 Cor. 5.21).

Alors, si nous croyons que ceci s'est passé quand Jésus a été crucifié et si nous consacrons notre vie à son service, nous recevrons le pardon de chacun de nos péchés et nous serons sauvés de l'enfer: "**Celui qui croit au Fils à la vie éternelle; celui qui ne croit pas au Fils ne verra point la vie, mais la colère de Dieu demeure sur lui**" (Jean 3.36).

Actes 16.31 nous dit, "**Crois au Seigneur Jésus, et tu seras sauvé**". Mais que veut dire le mot "crois"? Si nous vérifions, nous découvrons que le mot grec qui a été traduit comme "crois" en français veut dire bien plus qu'un consentement intellectuel. C'est plus précisément: "d'adhérer à, de se coller à, de compter sur". C'est-à-dire qu'on ne devrait pas seulement croire avec notre tête, mais aussi avec notre coeur. On devrait se fier à et compter sur le Seigneur Jésus et ses paroles. C'est-à-dire que nous devrions mettre plus de confiance en la parole de Dieu qu'en notre raisonnement intellectuel (même si on dirait que ceci fait tort à nos intérêts). Une foi comme ça, si elle est authentique, va tout naturellement guider le croyant à consacrer sa vie au service de Jésus.

Le moment même où l'on "**croit au Seigneur Jésus**", tous nos péchés sont pardonnés - les péchés de notre passé, présent, et de notre futur. Par conséquent, on sait qu'on n'obtient pas le ciel en multipliant nos sacrifices et nos oeuvres de charité. Notre justification est un don de Dieu: "**Car c'est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi. Et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu. Ce n'est point par les oeuvres, afin que personne ne se glorifie.**" (Eph. 2.8-9)

L'Évangile est bien présenté par l'allégorie des trois prisonniers.

Il y avait une fois trois prisonniers condamnés à la mort. Un jour le roi proclama qu'il allait pardonner tous les trois. Quand le gardien annonça la bonne nouvelle au premier prisonnier, celui ci ne crut pas que le roi eut fait une telle proclamation. Quand le deuxième prisonnier eut reçu la nouvelle, il crut que la proclamation fut en effet donnée, mais à cause de l'atrocité de ses crimes, il ne crut pas que la proclamation put s'appliquer à lui. Quand le roi découvrit la réaction des deux premiers prisonniers, il se mit en colère et révoqua leur pardon. Mais le troisième crut la bonne nouvelle et en remerciement, dévoua le restant de sa vie au service du roi.

Le premier prisonnier est le portrait des athées qui ne croient même pas en l'existence de Dieu. Le deuxième est le portrait de toutes les religions du monde, car elles cherchent ou bien la justification ou bien la paix intérieure par la discipline personnelle. Le troisième prisonnier, finalement, est l'homme qui devient un chrétien en croyant à la bonne nouvelle et qui reçoit la vie éternelle.

Marc TOUCHETTE
Saint-Boniface)

La Parole, 193, rue Bertrand,
Winnipeg (Man.) R2H 0N5

Prière à Marie Reine des Coeurs

La reproduction de cette prière a été payée en reconnaissance de faveurs obtenues.

O Marie, Reine des Coeurs, avocate des causes désespérées, Mère si pure, si complaisante, Mère du divin Amour et pleine de lumière divine, je mets entre vos mains si tendres, les faveurs que nous attendons de vous aujourd'hui. Regardez nos misères, nos coeurs, nos larmes, nos peines intérieures, nos souffrances. Vous pouvez nous exaucer par les mérites de votre divin Fils, Jésus-Christ. Nous promettons, si nous sommes exaucés, de répandre votre gloire et de vous faire connaître sous le titre de «Marie Reine des Coeurs» et Reine de l'univers entier. Exaucez-nous près de votre autel où tous les jours vous donnez tant de preuves de votre puissance et amour pour la guérison de l'âme et du corps.

Nous espérons contre toute espérance: demandez à Jésus notre guérison, notre pardon et notre persévérance finale.

O Maire, Reine des Coeurs, guérissez nous. Nous avons confiance en vous. (3 fois)

Réciter cette prière neuf jours consécutifs, se confesser et faire la sainte communion.



"Le secret de la réussite" joué par les élèves de Saint-Pierre-Jolys au Festival Théâtre Jeunesse. VOIR page 13.

SAINTE-ROSE-DU-LAC

En attendant les dédommagements...

Pas content. André Saquet, préfet de la municipalité de Sainte-Rose-du-Lac, n'est vraiment pas content des remarques de Leonard Harapiak, ministre des ressources naturelles.

"Sous prétexte que les caisses provinciales sont vides, il rend les municipalités responsables des systèmes de drainage qui ont agravé les inondations de la semaine dernière. Il ne connaît pas la situation de Sainte-Rose!" explique André Saquet. "Mais les fermiers sont comme les chiens blessés: ils soignent eux-mêmes leurs plaies."

Une dizaine de jours après les inondations, "la rivière est encore un peu haute et s'il pleuvait encore beaucoup, il y aurait encore des risques", estime René Maillard, qui attend la venue dans les prochains jours d'inspecteurs gouvernementaux pour évaluer les dégâts.

Ronald Gamache, qui a perdu en fin de comtpe 180 porcelets, 11 truies et 1 vérat lors des inondations espère reconstituer son cheptel durant l'hiver prochain. "J'ai aussi des terres, mais on a un mois de retard et je n'ai pas encore commencé à semer. On va peut-être avoir un bel automne..."

Stéphane JARRE



Les élèves de l'école Lacerte ont interprété "Le petit prince" au Festival Théâtre Jeunesse. VOIR page 13.



Les membres du Club Richelieu (Robert Balcaen, Alfred Bérard, Lionel Carrière, Arthur Chaput, Sam Duguay, Marc Granger, Philippe Le Quéré, Gérard Rioux, Ted Tétrault) en compagnie d'Yvonne Shelton et Hélène Poirier de la prématernelle des "Tournesols".

Le Concours en rappel

Il reste moins d'un mois avant la date limite (le 15 juin) pour l'inscription au Concours Aurèle-Séguin!

Cette année marque le 5e anniversaire de ce concours annuel organisé par la Fédération culturelle des Canadiens français avec la collaboration du Conseil de la Vie française en Amérique.

Le concours a pour but d'inciter à la création les auteurs-compositeurs-interprètes et les auteurs-compositeurs francophones non-professionnel(le)s qui habitent à l'extérieur du Québec. Le concours favorise la découverte et la formation de nouveaux talents.

AVIS AUX CRÉANCIERS
EN CE QUI CONCERNE la succession de feu GÉRALD HENRI LAGASSÉ du village de St-Adolphe, au Manitoba, cultivateur.

Toutes réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, au 200-170, rue Marion, Winnipeg (Manitoba) R2H 0T4, le ou avant le 17e jour de juin 1986.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 7e jour du mois de mai 1986.

MARCOUX BETOURNAY
LA BOSSIÈRE
Procureurs de la succession.

SAINT-BONIFACE

«Les tournesols» reçoivent 300$ du Club Richelieu

Le club Richelieu de Saint-Boniface, présidé par Alfred Bérard, a remis un chèque de 300$ à la prématernelle francophone «Les tournesols de Saint-Vital Inc.».

La prématernelle était représentée par sa présidente Yvonne Shelton et sa vice-présidente Hélène Poirier.

La prématernelle créée il y a une douzaine d'années par Madeleine et Raymond Lafond a accueilli une trentaine d'enfants cette année et s'attend à une quarantaine d'inscriptions à l'automne.

Elle est entièrement financée par les parents et le gouvernement provincial. Grâce au don du club Richelieu, elle va pouvoir renouveler une partie du matériel de classe.

Commission canadienne des transports — **Canadian Transport Commission**

Division de l'Ouest
3e étage
350, avenue Third N. — **Référence n°: 2-W20-2A(126/86)**
Saskatoon (Saskatchewan) — **Rôle n°: 8928 WD**
S7K 6G7

**REQUÊTE PRÉSENTÉ PAR
THE WINNIPEG FLYING CLUB
EN VUE DE MODIFIER LE PERMIS
A.T.C. 2146/72(C)**

Aux termes du permis A.T.C. 2146/72(C) The Winnipeg Flying Club est autorisée à exploiter, à partir d'une base située à Winnipeg (Manitoba), un service aérien commercial du classe 7 (Spécialisés: vol recréatifs; inspection, reconnaissance et publicité aériennes) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupe A.

La titulaire demande maintenant l'autorisation d'exploiter un service aérien commercial de la classe 4 (affrètement) en vertue du permis susmentionnées.

Tout intéressé peut intervenir pour appuyer ladite requête, s'y opposer ou en réclamer la modification conformément aux règles générales de la Commission canadienne des transports. Les interventions doivent être déposées au plus tard le **16 juin 1986**, avec une preuve de leur signification à la partfe requérante.

Le Comité fera parvenir, sur demande, plus de détails sur la requête et les modalités de dépôt des interventions conformément aux règles susmentionnées.

Toute demande doit être postée ou remise à la Commission canadienne des transports, Division de l'Ouest, R.W. Lebell, Secrétaire, 350 - 3e Avenue nord, Saskatoon (Saskatchewan) S7K 6G7.

Shane Stevenson
Chef, transport aérien

Canada

AVIS AUX CRÉANCIERS
EN CE QUI CONCERNE la succession de feue MARIE ALIDA BOULANGER, de la ville de Winnipeg, Manitoba, veuve de feu François-Xavier Boulanger, du Village de Lac du Bonnet, au Manitoba, fermier.

TOUTES réclamations contre la succession ci-dessus mentionnée doivent être déposées à l'étude des soussignés, au 807 Centennial House, 310, avenue Broadway, Winnipeg (Manitoba) R3C 0S6 le ou avant le 20 juin 1986.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 10e jour de mai 1986.

GUAY SMITH
Procureurs de la succession.

La Liberté, le journal de l'année de l'Association de la presse francophone hors Québec.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — **Canadian Radio-television and Telecommunications Commission**

AVIS

CRTC - Avis public 1986-101. Le Conseil a été saisi des demandes suivantes: **1**: LA POCATIÈRE, SAINT-PACÔME, SAINT-GABRIEL-DE-KAMOURASKA, SAINTE-LOUIS, SAINT-ROCH-DES-AULNAIES, SAINT-ONÉSIME, RIVIÈRE OUELLE, RIVIÈRE-OUELLE-STATION, SAINT-JEAN-PORT-JOLI, SAINT-AUBERT, L'ISLET ET LES LOCALITÉS ENVIRONNANTES (Québec). Demande (860435700) présentée par **CABLO-DISTRIBUTION DE LA CÔTE DU SUD INC.** en vue de modifier la licence de l'entreprise de réception de radiodiffusion desservant les localités susmentionnées: a) en changeant l'emplacement du site de l'émetteur de la montagne du Collège, La Pocatière, au 31e rang ouest, La Pocatière (Québec); et b) en augmentant le taux mensuel maximal autorisé de 11,09$ à 11,84$ en vigueur le 1er septembre 1986. Le taux mensuel maximal actuellement en vigueur fut autorisé le 13 mars 1986 (Décision CRTC 86-213). Des 0,75$ d'augmentation demandés, une somme de 0;12$ résulte d'un changement dans la redevance tarifaire payable au réseau CANCOM. Examen de la demande: 503-10e avenue La Pocatière GOR 1Z0. **2**. WINNIPEG (Manitoba). Demande (852602200) présentée par la **SOCIÉTÉ RADIO-CANADA** en vue de modifier la licence de radio-diffusion de CBW-FM Winnipeg: - en diminuant la puissance apparente rayonnée de 354 000 à 160 000 watts; et - en changeant l'emplacement du site de l'émetteur de St-Norbert à Starbuck (Manitoba). La requérante affirme que ces changements sont requis à cause de l'usure et de la détérioration de la tour et de l'antenne actuelles au site présent. L'aire de desserte actuelle demeure sensiblement la même avec ces nouveaux paramètres techniques. Examen de la demande: 541, avenue Portage, Winnipeg. **3**. VANCOUVER (C.-B.) Demande (853198000) présentée par la **SOCIÉTÉ RADIO-CANADA** en vue de modifier la licence de radiodiffusion de son émetteur à ondes courtes, CKZU Vancouver, en augmentant la puissance de l'émetteur de 500 à 1000 watts. La requérante affirme que cette augmentation de puissance offrira un meilleur service aux régions éloignées situées le long des côtes de la Colombie-Britannique. Examen de la demande: 700, rue Hamilton, Vancouver.

La documentation complète concernant cet avis ainsi que la demande peut être consultée au C.R.T.C., Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 Promenade du Portage, Pièce 561, Hull (Québec); et aux bureaux régionaux du C.R.T.C. Complexe Guy Favreau, Tour de l'Est, 200 ouest, boulevard Dorchester, Pièce 602, Montréal (Québec) H2Z 1X4, Pièce 428, 4e étage, Barrington Tower, Scotia Square, Halifax, (N.-É.) B3J 2A8, et Édifice Kensington, 275, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3.

Les interventions doivent parvenir au Secrétaire général, C.R.T.C., Ottawa (Ontario) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le **9 juin 1986**. Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter la direction des Audiences publiques du C.R.T.C. (819) 997-1328 ou 997-1027, ou les Services d'information du C.R.T.C. à Hull au (819) 997-0313 ou le bureau régional de Montréal (514) 283-6607, Halifax (902) 426-7997 et Winnipeg (204) 949-6306.

Canada — june 3 census day — le 3 juin recensement

Le prochain Festival de musique aura lieu à Notre-Dame

Le Festival de musique et d'activités rythmiques de la Montagne a attiré davantage de monde cette année que par le passé. Il s'est soldé par un petit bénéfice, selon la présidente du comité organisateur à Somerset, Odile Ostrowski.

L'an prochain, ce festival aura lieu à Notre-Dame-de-Lourdes. "L'organisation d'un festival demande beaucoup de travail, explique Odile Ostrowski, nous avons dû faire appel à une quarantaine de bénévoles".

LA MONTAGNE

Il n'est pas facile non plus de trouver des juges compétents bilingues, ajoute la présidente du comité.

Voici la liste des gagnant(e)s de ce 24e Festival qui a rassemblé plus de 500 jeunes et a offert un large éventail de musiques et de danses (*219 numéros au total*):

- Meilleure chorale (*trophée Fraser*): Swan Lake 5e et 6e années;
- Meilleur solo vocal (*trophée Caisse populaire*): Nathalie Jamault (*Notre-Dame-de-Lourdes*);
- Meilleur solo au piano: Renée Cormier (*Saint-Claude*), mention honorable: Ginette Philippe (*Saint-Claude*).

Les autres gagnant(e)s sont:



Lisa Allec et Dawn Knight de Saint-Claude ont remporté un trophée pour leur duo vocal.

- Expression corporelle: Saint-Léon 1e et 4e années; Swan Lake 5e et 7e années;
- Danse folklorique: Swan Lake maternelle; Bruxelles 3e et 4e années, 5e et 6e années;
- Mouvements rythmiques: Saint-Alphonse 1e et 4e années, 5e et 8e années; Swan Lake 6e;
- Solos vocaux: gagnant(e)s de chaque classe d'âge: Gérald Philippe (*St-Claude*); Kristen Pepper (*Swan Lake*); Jodi-Rae McInnes (*St-Claude*); Danielle Rosset (*St-Claude*); Nathalie Jamault (*Notre-Dame-de-Lourdes*);
- Duos vocaux (*par classes d'âge*): Lisa Allec et Dawn Knight (*St-Claude*); Ginette Philippe et Danielle Rosset (*St-Claude*);
- Chorales: Swan Lake (*M-2*); Saint-Claude (*3-4*); Swan Lake (*5-6*);
- Chorales enfants: Notre-Dame-de-Lourdes (*1-3*);
- Autres chorales: Saint-Claude; Notre-Dame-de-Lourdes (*4-6*);
- Solos au piano: Christianne De Rocquigny (*Haywood*); Jamie Hacault (*Mariapolis*); André Ostrowski (*Somerset*); Karolyn de Ruyck (*Mariapolis*); Genelle Letain (*Somerset*); Bruce Letain (*Somerset*); Renée Cormier (*St-Claude*);
- Sonatines (*par niveau*): Ginette Philippe (*St-Claude*); Connie Hacault (*Swan Lake*); Micheline Hébert (*Somerset*), Alison Bennet (*St-Claude*), Renée Cormier (*St-Claude*);
- Baroque: Kim Grenier (*St-Léon*); Jason Clark (*Somerset*); Michelle van den Bussch (*Somerset*); Connie Hacault (*Swan Lake*); Genelle Letain (*Somerset*);
- Duos au piano: Joël et Michel Marcon (*Notre-Dame-de-Lourdes*); Gail Bogaert et Ann-Marie Carels (*Bruxelles*)
- Trios au piano: Karolyn de Ruyck, Julie et Rachelle van de Velde (*Mariapolis*);
- Fanfare rythmique: Swan Lake (*M-2*);
- Flûtes à bec: Saint-Léon (*5-8*).

Stéphane JARRE

POINT de CONTACTS
Le carrefour de l'actualité municipale

Un toit à temps pour l'hiver?

L'aréna d'Ile-des-Chênes a besoin d'un nouveau toit. Et elle l'aura d'ici l'automne si la caisse populaire dit oui.

"Le toit est vieux de dix ans," explique Bertrand Bérard, président du Club Ile-des-Chênes, responsable de la gérance de l'aréna. "Lorsque l'aréna a été construite, le sous-traitant n'a pas bien posé les bardeaux. Alors le toit coule pas mal, surtout dans le coin nord."

Le Club a approché la municipalité rurale de Ritchot pour garantir l'emprunt de 20 000$, la somme requise pour refaire la toiture de l'aréna. Mais la municipalité a dit non.

ILE-DES-CHÊNES

"L'aréna a un terrain qui vaut plus que 20 000$, poursuit Bertrand Bérard. Ce terrain pourra servir pour garantir l'emprunt à la Caisse populaire. La manière que ça a fonctionné cette année, dans deux ans, l'emprunt serait remboursé."

L'aréna a réalisé un profit de 25 000$ l'an dernier, explique le président du Club. Après les travaux entrepris à l'intérieur de l'édifice (*une nouvelle cantine*) et l'entretien général, le Club aura un surplus d'environ 8 000$.

Les travaux débuteront vraisemblablement au mois de juillet. Comme ça, l'aréna sera coiffée d'un nouveau toit d'ici l'automne. Juste avant le début de la saison des sports d'hiver.

Lucien CHAPUT



Les musiciens en tournée

Les 53 étudiants de la classe de musique du Collège Louis-Riel, après avoir réussi à prélever 5 000$ (*dont 300$ du Club Richelieu*) sont près à se lancer dans une tournée en Saskatchewan. Plus précisément à Gravelbourg et Régina du 22 au 25 mai.

Sous la direction de Bruce Waldie, le groupe de chorale, harmonie et jazz, composé d'étudiants de la 9e à la 12e année, qui a déjà fait ses preuves, entre autres, lors de spectacles au Collège Louis-Riel et au Centre culturel franco-manitobain.

Sur la photo, Alfred Bérard (à gauche), le président du Club Richelieu de Saint-Boniface, remet 300$ à Pierre Fournier, le président de la classe de musique, accompagné par Rose-Marie Beaudry, la représentante du comité de parents qui appuie le groupe.



Les élèves de 7e, 8e et 9e années de Saint-Malo ont remporté plusieurs prix en interprétant "Samuvengellance" au Festival Théâtre Jeunesse. **VOIR page 13.**

Des gaufres belges, une surprise au déjeuner

Les gaufres belges donnent une note gastronomique à n'importe quel menu. Et les gaufriers électriques modernes permettent de les préparer en un clin d'oeil.

Les gaufres se prêtent à une foule de variantes et peuvent être sucrées ou salées selon le menu. Au petit déjeuner, on peut les servir avec du sirop d'érable ou de fruit. Pour un mets copieux, elles peuvent être garnies de fruits de mer sauce Newburg ou d'un hachis de champignons et bacon grillé. On peut également varier la pâte en y ajoutant du fromage râpé, de la noix de coco filamentée ou du chocolat fondu.



PRATIQUE

Gaufres belges classiques

2 jaunes d'oeufs
2 tasses (500 mL) de lait
2 tasse (500 mL) de farine tout usage
1 c. à soupe (15 mL) de poudre levante
1/2 c. à thé (2 mL) de sel
1/3 tasse (75 mL) d'huile
2 blancs d'oeufs, battus en neige ferme

Faire chauffer le gaufrier. Mettre tous les ingrédients à l'exception des blancs d'oeufs dans un grand bol à mélange. Battre au mélangeur à petite vitesse jusqu'à ce qu'ils soient humectés. Passer à la vitesse moyenne et mélanger jusqu'à consistance lisse.

Incorporer délicatement les blancs d'oeufs à la main. Verser une tasse (125 mL) de pâte au centre des plaques. Fermer le gaufrier et laisser cuire les gaufres jusqu'à ce qu'elles soient dorées, environ 2 1/2 minutes. Répéter. Servir les gaufres très chaudes avec la garniture choisie. Donne 18 gaufres.

Gaufres au jambons et fromage

Incorporer à la pâte une tasse (250 mL) de cheddar râpé et 1/2 tasse (125 mL) de dés de jambon cuit. Faire cuire tel qu'indiqué.

Gaufres belges aux pommes

6 tasses (1,5 L) de pommes, épluchées, épépinées, émincées (environ 6 à 8 pommes)
1 1/2 tasse (325 mL) de vinaigre de cidre
1 tasse (250 mL) de cassonade, bien tassée
1/4 tasse (50 mL) de raisins secs dorés
1 c. à thé (5 mL) de cannelle moulue
1/2 c. à thé de muscade moulue
1/2 tasse (125 mL) vinaigre de cidre
1/4 tasse (50 mL) de farine tout usage
3 c. à soupe (50 mL) de beurre ou margarine

Garniture, recette ci-dessous
Gaufres belges
Crème glacée à la vanille

Dans une casserole moyenne, combiner les pommes, 1 1/2 tasse (325 mL) de vinaigre de cidre, la cassonade, les raisins secs, la cannelle et la muscade. Porter à ébullition. Baisser le feu; couvrir et laisser mijoter 15 à 20 minutes ou jusqu'à ce que les pommes soient tendres. Dans un petit bol, combiner 1/2 tasse (125 mL) de vinaigre de cidre et la farine; les ajouter au mélange à base de pommes.

Faire cuire à feu moyen-vif en tournant constamment jusqu'à ce que le mélange épaississe et bouillonne. Ajouter 3 cuillerées à soupe (50 mL) de beurre ou margarine. Garder le mélange à base de pommes au chaud, à feu très doux, pendant la préparation de la garniture. Pour servir, placer une boule de crème glacée à la vanille sur chaque gaufre, recouvrir du mélange à base de pommes et saupoudrer de garniture. Donne 6 portions.

Garniture

4 c. à soupe (50 mL) de beurre ou margarine
1/2 tasse (125 mL) de flocons d'avoine précuits
1/4 tasse (50 mL) de cassonade bien tassée
1/4 tasse (50 mL) de pacanes hachées

Dans une petite poêle, faire fondre le beurre ou la margarine. Incorporer les flocons d'avoine, la cassonade et les pacanes. Laisser cuire à feu moyen-vif en tournant constamment jusqu'à ce que le mélange soit doré et grumeleux.

Terre à Terre
revient la semaine prochaine.

L'horaire
n'est pas disponible cette semaine.

"Le base-ball, les jeunes ont ça dans le corps"

Richer renoue avec la tradition (*presque oubliée*) du base-ball. Il n'y a plus eu d'équipe depuis 1970. Mais cette année, il y a les "Richer Cubs" qui ont été admis dans la ligue des Mosquitoes B où ils retrouvent Blumenort, La Broquerie, Niverville B et Sainte-Anne.

"J'ai toujours joué au base-ball, raconte Albert Chaput, directeur du nouveau club, alors avec Ernest Hupé, l'entraîneur, on s'est dit: nos enfants devraient aussi s'y intéresser et ils sont assez nombreux entre 10 et 11 ans pour former une équipe, et puis ça nous évitera d'aller à Sainte-Anne". Et le club est lancé.

RICHER

Une quinzaine de jeunes* sont ainsi fidèles aux entraînements qui ont lieu "le plus souvent possible en ce moment... quand il fait beau". Le rythme normal devrait être de deux entraînements et de deux parties par semaine. Pas le temps de laisser reposer le terrain du club communautaire Black Bear...

Avant la première rencontre contre Blumenort le 20 mai, Albert Chaput fait confiance à son équipe: "On a de bons petits joueurs à Richer. On dirait qu'ils ont ça dans le corps".

Les rencontres dans cette ligue se déroulent jusqu'en juin, vers la fin de l'année scolaire. En tout, cela fera 10 parties, sans compter les demi-finales et la finale "si l'équipe marche bien".

Et financièrement? "La saison devrait revenir à 900$, estime Albert Chaput, une entreprise nous a donné 325$ pour l'achat des vêtements, il nous restait à peu près 400$ qu'on avait rassemblés pour créer une équipe de hockey l'année dernière (*elle n'a jamais vu le jour*) et les enfants vont ramasser des bouteilles vides le 24 mai". Les Richer Cubs devraient donc s'en sortir.

**Guy Chaput, Michael Lenton, Alain Hupé, Michael Brown, Jamie Dagg, Marcel Ouellet, Guy Ouellet, Jason Gauthier, Donald Lansard, Michael Therrien, Daniel Gauthier, Jody Funk, Reagan Hue.*

Stéphane JARRE

VIE SOCIALE

*Pour les naissances, mariages, anniversaires, décès, appelez La Liberté au **237-4823**. Un service **gratuit** pour les abonné(e)s.*

Naissance

Danielle **Desrosiers**, fille de Gilles et Pauline (née Gauthier) du Parc Windsor, née le 12 avril à St-Boniface. Les grands-parents sont Lucien et Marie-Jeanne Desrosiers de Sainte-Anne et Denis et Marie-Reine Gauthier de Lorette.

Danielle Rachelle **St-Hilaire**, le 2 mai à l'hôpital Saint-Boniface, fille de Florence et Ron de Marchand. Grands-parents: Dlaire et Gilles Désorcy, Claudette et Roger St-Hilaire.

Baptême

Ginette Rioux, à la Cathédrale, le 12 janvier.

Roxanne Landry, à la Cathédrale, le 16 février.

Cheryl-Lee Sawka, à la Cathédrale, le 16 février.

Jean-Louis Gemayel, le 21 mars, à la Cathédrale.

Dean Courcelles, le 29 mars, à la Cathédrale.

Stéphanie Lavallée, le 30 mars, à la Cathédrale.

Daniel Fillion, le 30 mars, à la Cathédrale.

Nathalie et Jessie Gonnord, le 29 mars à la Cathédrale.

Nicholas Somoens, le 5 avril, à la Cathédrale.

Josée Desmarais, le 20 avril, à la Cathédrale.

Michel Gendreau, le 27 avril, à la Cathédrale.

Erik St-Hilaire, le 27 avril, à la Cathédrale.

Fiançailles

Gisèle **Vermette**, fille de M. et Mme René Vermette d'Aubigny, épousera Michel **Bourcier**, fils de M. et Mme Lucien Bourcier de Sainte-Anne-des-Chênes, le 31 mai.

Marie **Dupuis**, fille de René Dupuis de Saint-Jean-Baptiste, épousera en juillet Jules **Rocque** de Saint-Paul (Alberta)

Linda **Lebleu**, ville de M. et Mme Denis Lebleu de Woodridge, épousera Richard **Courcelles**, fils de M. et Mme André Courcelles de Saint-Malo, le 5 juillet.

Anniversaire

Henri **Fontaine** et Agathe (née Manaigre) de Sainte-Agathe, fêteront le 25e anniversaire de leur mariage célébré le 21 mai 1961 à Pinewood (Ontario)

Décès

William Joseph Granger, époux de Madeleine Granger, anciennement de Saint-Jean-Baptiste, de Warren, décédé le 11 mai à l'âge de 53 ans.

Roland Armand Chale, époux de Eileen Holden, de Saint-Vital, décédé le 7 mai à l'âge de 64 ans.

Angélina Comeau (née Verrier), épouse de feu Victor Comeau, du Foyer de Saint-Boniface, décédée le 6 mai à l'âge de 90 ans.

Théodore Joseoh Desjarlais, époux de Joséphine Desjarlais, de Saint-Boniface, décédé le 5 mai à l'âge de 79 ans.

Aurie Amie Dupuis, époux de feue Helen Dupuis, de Winnipeg, décédé le 7 mai à l'âge de 67 ans.

Rosa M.C. Vialard, épouse de feue Jean-Baptiste Vialard, native de La Paz, Bolivie, dévédée le 6 mai à l'âge de 86 ans.

Rosa Bouchard (née Moquin), épouse de feu Narcisse Bouchard, décédée au Centre hospitalier Taché le 8 mai à l'âge de 89 ans.

Nécrologie



René J. LAPLANTE

Soudainement, à sa résidence le samedi 3 mai, est décédé, à l'âge de 70 ans, M. René Laplante, époux de Marguerite Laplante de Saint-Boniface. M. Laplante a travaillé beaucoup d'années pour l'Agence Smith.

Outre de sa femme Marguerite, il laisse pour chérir sa mémoire un fils Ed et son épouse Marguerite de Winnipeg; trois filles, Hélène Juzda et son époux Rick de Port Coquitlam (C.-B.); Simone Laplante de Winnipeg et Louise Ritchot et son époux Dominique de Calgary (Alberta); trois petits-enfants, Cameron et Bradley Juzda et Chantal Laplante; quatre frères, Alphonse et son épouse Carmel; Léo et son épouse Thérèse; Ted, et Daniel et son épouse Loretta; quatre soeurs, Célima Cheramy, Blaise Lemay et son époux Roland; Florence Westenbroek et son époux Hank, et Yvonne Panson et son époux Carl. Monsieur Laplante est précédé par son frère Ovila en 1978.

La messe de la Réssurection fut célébrée par l'abbé M. Carrière le mercredi 7 mai à 14h00 à la Cathédrale de Saint-Boniface. L'inhumation suivit au jardins commémoratifs de Green Acres.

Au lieu de fleurs, nous demandons aux ami(e)s, qui le désirent, de faire des dons à leur oeuvre de charité préférée.

Il avait un sourire égayant et une manière plaisante. Un coup de main à tous il donnait. Il était très gentil, généreux et vrai.

Sur la terre, noblement, il faisait de son mieux. Exaucez, Jésus céleste, son repos au Ciel.

Philippe A. GAMACHE

Le mercredi 30 avril, à l'hôpital Ste-Rose, Philippe Gamache, à l'âge de 80 ans, rendait sa belle âme à Dieu. Il fut précédé dans la tombe par son épouse Jeanne (née Dupré) en 1952.

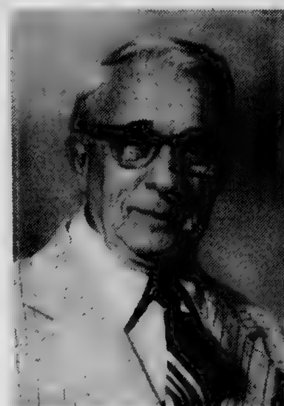
Les prières eurent lieu le vendredi soir 2 mai à 20h à l'église de Notre-Dame-des-Victoires de Laurier et le service le samedi 3 mai à 11h.

Sa vie fut bien remplie de dévouement envers sa famille, son travail et surtout d'aider les autres.

Il laisse dans le deuil neuf enfants: Fernand et Mary Gamache de Cranbrook (C.-B.), Denise et Noël Saquet de Laurier, Cyril et Cécile Gamache de Laurier, Sylvia et Jules Saquet de Laurier, Angeline et Lucien Houde de Transcona, Bibiane et Ronald Plessis de Langley (C.-B.), Luc et Donna Gamache de MacGregor, Adrien et Judith Gamache de Laurier, et Jean Gamache de Laurier; Vingt-trois petits-enfants et neuf arrière-petits-enfants. Deux frères Émile et Maurice de Laurier, une soeur Alice de Sudbury (Ontario) et plusieurs neveux et nièces.

La famille désire remercier tous ceux et celles qui leur ont témoigné de la sympathie et de l'amitié par leur présence, offrandes de messes, fleurs, cartes, prières ou de toute autre façon.

Un merci spécial à M. le curé Fortin, Suzanne Dienstbier et la chorale pour le beau chant, aux lecteurs, aux porteurs Michel Houde, Donald Saquet, Marc, Justin, Jérôme et Réginald Gamache, et aux dames de la paroisse pour le bon goûter qu'elles ont servi.



Hildège SABOURIN

Décédé paisiblement le 6 avril 1986 à l'hôpital Victoria de Winnipeg après une longue maladie, à l'âge de 80 ans, Hildège Sabourin, de 1049, avenue Manahan, Fort Garry, époux bien-aimé de Olive (née Demers).

Autrefois de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Norbert, il était père dévoué de sept enfants dont quatre garçons: Roger et Denise de St-Adolphe, Ernest de Abbotsford (C.-B.), Marcel et Antonio (Tony) de Calgary (Alberta); 2 filles: Lilianne et Gilles Dorge de St-Norbert, Laurette et Paul Brémault de Penticton (C.-B.).

Il laisse aussi dans le deuil deux brues: Irène et Suzanne Sabourin de Winnipeg; 37 petits-enfants et 31 arrière-petits-enfants; précédé dans la tombe d'un fils, Fernand, le 5 avril 1952, une soeur, Eva, et son frère Ovide. 2 soeurs: Mme Yvonne Gagné de St-George et Mme Annette Glenn de Winnipeg; cinq beaux-frères et six belles-soeurs: Mme Germaine Sabourin de St-Pierre, Edmond et Amanda Demers de Oakwood (N.D.—, Ernest et Hilda Demers de Peace River (Alberta), Alire et Jeanne Demers de St-Boniface, Georges et Lucille Demers de Haywood et Joseph Rodidoux de Phoenix (Arizona); ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Les prières furent récitées en la Chapelle funéraire Desjardins par l'abbé Morand.

Les funérailles eurent lieu en la paroisse de St-Vital, Fort Garry, le 9 avril 1986. L'abbé Morand était le célébrant assisté de l'abbé Pierre Gagné et l'abbé Paul Gagné, neveu du défunt.

L'inhumation eu lieu au cimetière de St-Norbert.

REMERCIEMENTS

Mme Sabourin et sa famille remercient sincèrement toutes personnes qui leur ont offert condoléance, sympathie, offrandes de messes, fleurs et visites durant sa maladie, ainsi que les dames du C.W.L. de la paroisse de Fort Garry.

Coût des nécrologies: 10$ pour 100 mots; 20$ pour 150 mots. **Photo:** 8$. Si possible tapé à la machine. **Date limite: le lundi.**

APPEL D'OFFRES

Travaux publics Canada | **Public Works Canada**

À titre d'agent de la Société canadienne des postes, Travaux publics Canada recevra les soumissions cachetées adressées à l'agent de Finance et Administration, Travaux publics Canada, 2221, Hanselman Court, Saskatoon (Saskatchewan) S7L 6A8, téléphone 975-4672, jusqu'à l'heure et à la date indiquées.

DESCRIPTION

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES
Peinturage intérieur
Bureau de poste
2200, Saskatchewan Drive
Régina (Saskatchewan)

Une réunion d'information de chantier aura lieu le 15 mai 1986 à 10h (H.N.C.), à l'adresse suivante:

Salle de réunion du cinquième étage
Bureau de poste
2200, Saskatoon Drive
Régina (Saskatchewan)

Les soumissionnaires sont priés de noter qu'il n'y aura qu'une réunion de chantier et qu'ils n'auront pas d'autre occasion d'inspecter les lieux.

Dépôt: **50$**

Date limite: **le 5 juin 1986 à 14h**

On peut se procurer les documents de soumission à l'adresse ci-dessus et au bureau 1100, Édifice Motherwell, 1100, avenue Victoria, Régina (Saskatchewan) S4P 3R4. On peut consulter les documents de soumission aux bureaux de l'Associationa des constructeurs, à Mosse Jaw, Prince Albert, Saskatoon et Régina (Saskatchewan); Edmonton et Calgary (Alberta); et Winnipeg (Manitoba.

Pour plus de renseignements, communiquez avec

M. J. Ayres
Chef, PA-AES
Téléphone: 975-4655 (Saskatoon)

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur remise des documents en bon état dans le mois suivant l'ouverture des soumissions

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Canada



Transport Canada | Transports Canada
Airports Authority Group | Groupe de gestion des aéroports

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS cachetées portant sur le projet ci-dessous seront reçues jusqu'à 14h, le jour de la date limite. Les soumissions devront porter le titre et le numéro du projet et être envoyées au surintendant régional, Gestion du matériel, 333, rue Main, 15e étage, C.P. 8550, Winnipeg (Manitoba) R3C 0P6. On peut se procurer les documents de soumission en versant le dépôt exigé à l'adresse ci-dessus.

PROJET 2352-05-02-B
DOSSIER N-4506

FOURNITURE DE BÂTIMENTS DESTINÉS À DE L'ÉQUIPEMENT ÉLECTRONIQUE À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE WINNIPEG, WINNIPEG (MANITOBA)

PROJET 2352-85-89
DOSSIER N-4507

REMPLACEMENT DU VOR/DME À L'AÉROPORT DE SWIFT CURRENT, SWIFT CURRENT (SASKATCHEWAN)

Date limite: le 28 mai 1986, à 14h, heure locale.

Dépôt: chèque bancaire de 25$, pour chaque ensemble de documents de soumission.

Les documents de soumission peuvent être consultés aux Associations des constructeurs de Winnipeg (Manitoba), Régina, Saskatoon, Moose Jaw et Swift Current (Saskatchewan).

DIRECTIVES

Le dépôt à l'égard des plans et devis, pour chaque ensemble de documents de soumission, doit être versé sous forme de chèque bancaire payable à l'ordre du Receveur général du Canada. Ce dépôt sera remboursé sur remise des documents, en bon état, dans le mois suivant l'ouverture des soumissions.

Chaque soumission doit être présentée sur les formulaires fournis par le Ministère et être accompagnée du dépôt de garantie indiqué dans les documents de soumission de chacun des projets.

Pour tout renseignement d'ordre technique, composez le (204) 949-3825

Pour tout renseignement concernant l'appel d'offres, composez le (204) 949-4329.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres

Canada

La page de Bicolo

«Savez-vous planter des choux à la mode de chez nous!»

Si je chante en faisant mon jardin, c'est que je suis content que le printemps soit enfin ici.

Prends ton râteau et moi ma pioche et viens m'aider à semer toutes ces graines si nous voulons avoir de bons légumes à manger tout l'été.

Bicolo

Voici un mots-croisés très facile.

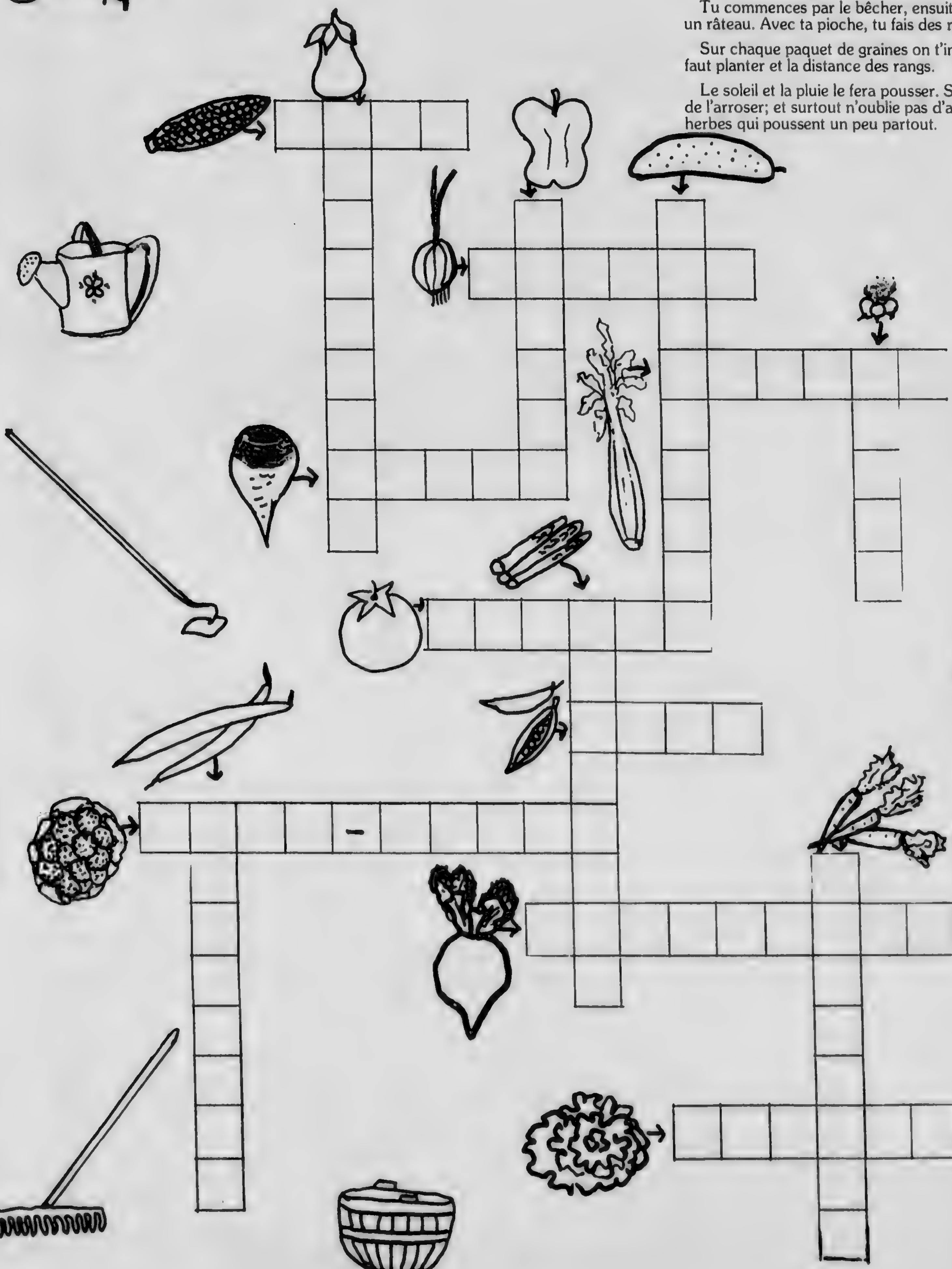
Suis les flèches.

C'est très amusant de faire un jardin. Sois certain de choisir un endroit où le soleil brille toute la journée.

Tu commences par le bêcher, ensuite tu égalises la terre avec un râteau. Avec ta pioche, tu fais des rangs bien droits.

Sur chaque paquet de graines on t'indique la profondeur qu'il faut planter et la distance des rangs.

Le soleil et la pluie le fera pousser. S'il ne pleut pas, n'oublie pas de l'arroser; et surtout n'oublie pas d'arracher les mauvaises herbes qui poussent un peu partout.

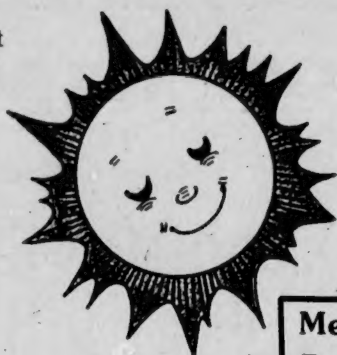


Même si tous ces légumes poussent dans ton jardin, ils ne sont certainement pas tous mangés de la même façon. Tu manges les feuilles de l'un, les racines de l'autre, la tige, ou les fruits de la plante.

Avec ton crayon, fais une ligne reliant **A** à **B**.

A	B
RACINES	TOMATES
FEUILLES	LAITUE
FRUIT DE LA PLANTE	CÉLERI
TIGE	CAROTTES
	ASPERGES
	ÉPINARDS
	CONCOMBRE
	RADIS
	PERSIL
	FÊVE
	PANAIS
	OIGNONS VERTS

Suis les numéros, découvre quatre belles fleurs et colorie!



Membre gagnant: n°7949

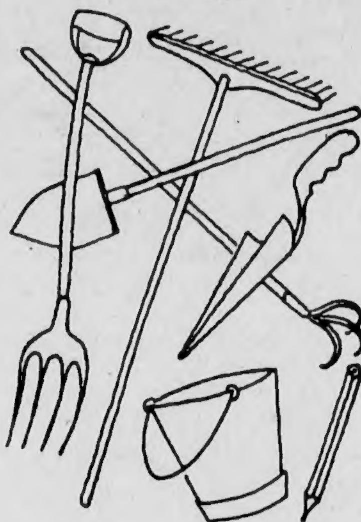
Ronald Trudeau - 11 ans
28 Lochmoor
Saint-Boniface (Manitoba)

Je salue mes nouveaux membres:

8131 Liane Jichuk, Saint-Boniface
8132 Colette LeBrun, Sainte-Anne
8133 René Gougeon, Saint-Boniface
8134 Carole Gougeon, Saint-Boniface
8135 Daniel Chartrand, Saint-Boniface
8136 René Bouchard, Saint-Jean-Baptiste
8137 Guy Bouchard, Saint-Jean-Baptiste
8138 Robert Lagassé, Sainte-Anne
8139 Pascal Cyr, La Broquerie
8140 Donald McDougall, Sainte-Anne
8141 Suzanne Bourrier, Sainte-Anne
8142 Damon Kleyh, Sainte-Anne
8143 Richard Faucher, Dufresne
8144 Kirsten Link, Steinbach
8145 Kendra Eckert, Sainte-Anne

Quel outil n'est pas employé dans le jardin ? Colorie-les.

OUTILS





Tu aimerais devenir membre de mon CLUB... recevoir une carte de membre... et avoir la chance de gagner un prix au tirage de chaque semaine?

C'est facile.

Découpe ce coupon, retourne-le bien remplis à:
Club de Bicolo
C.P. 262
Saint-Pierre-Jolys
(Manitoba)
R0A 1V0



NOM: ______________________

ADRESSE: ______________________

CODE POSTAL ________ ÂGE ______

Réponse Mots-croisés:

Horizontal	Vertical
maïs	aubergine
oignons	piment
céleri	concombre
navet	radis
tomate	asperge
pois	haricots
chou-fleur	carottes
betterave	
laitue	



La paroisse du Précieux-Sang a fêté fin avril les trois familles laotiennes qu'elle parraine depuis 1979. La soirée animée par un orchestre loatien et la chorale du Précieux-Sang a attiré environ 150 personnes. Les 45 réfugiés du Laos n'ont pas oublié leurs traditions comme le montre cette petite fille.

NOTRE-DAME

Nouveau directeur

Paul Cenerini, professeur, a été nommé directeur de l'école élémentaire de Notre-Dame-de-Lourdes à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Il remplace Lucille Benoît, qui rejoint le Bureau de l'éducation française.

Pas de «ticket» pour excès de vision!



L'auteur est président de la Société franco-manitobaine.

Réal SABOURIN

TRIBUNE LIBRE

Roger Bilodeau allait un peu vite lorsqu'il a écopé d'une contravention pour excès de vitesse. Mais il voulait aller très loin.

Avant même de payer sa contravention unilingue, il a réussi à sensibiliser les juges de quatre tribunaux, dont la Cour Suprême du Canada, il a réussi à obliger la province du Manitoba à traduire ses lois et à fournir de nombreux services bilingues, dont les sommations émanant des cours. C'était presque aussi un excès de vision!

Le 1er mai dernier, la Cour Suprême a décidé que la constitution ne garantit pas de services bilingues, que de tels services relèvent de la négociation politique. Le plus haut tribunal du pays, après avoir décrété en juin 1985 que les lois doivent impérativement être bilingues, a affirmé que les pièces de procédure émanant des tribunaux peuvent être dans l'une ou l'autre des langues officielles.

En d'autres mots, le choix de la langue est celui des auteurs des pièces de procédure, des juges et des officiers des tribunaux, et non le choix des personnes à qui l'on s'adresse, les citoyens. Mis en application dans l'arène législative, ce principe poussé au-delà des limites du bon sens permettrait, par exemple, au ministre de la Santé, Laurent Desjardins, de décréter que son ministère ne fonctionnerait qu'en français.

Il n'y aura pas de tels excès. En tant que Manitobains d'expression française, nous prenons pour acquis que notre gouvernement n'envisagera même pas de remettre en question ce qui a été accompli. La publication de certificats de naissance et de permis de conduire bilingues, par exemple, est pour nous l'expression d'une certaine générosité. Nous voulons que la province continue à augmenter le nombre et la qualité des services disponibles en français.

De quoi cela va-t-il dépendre? Bien entendu de la volonté politique de nos élus, à qui la Cour Suprême a lancé la balle. Mais l'épanouissement des services en français dépend d'abord et avant tout de la demande qui viendra des parlants français du Manitoba.

Quand on pense aux difficultés d'implanter des services en français à l'échelle fédérale, où il existe des garanties constitutionnelles et une loi sur les langues officielles (*sans parler d'un Commissaire et de ses représentants*), que pouvons-nous espérer sur le plan provincial où il n'existe pas de telles mesures? La perspective est décourageante à première vue.

Menuisier et électricien

Heureusement, la situation n'est pas la même. Nous avons au Manitoba plusieurs éléments de solution susceptibles de nous aider à briser le cercle vicieux des services en français qui se font attendre. D'abord, l'administration de Broadway est bien plus près des électeurs que ne l'est Ottawa. Et puis, en tant que francophones, nous sommes encore mieux organisés à l'échelle provinciale qu'au niveau national. Enfin, nous avons un allié de taille: la demande du marché du travail.

En 1986, être bilingue au Manitoba, c'est un avantage de plus sur la majorité. Être bilingue, c'est comme être comptable et avocat en même temps, c'est comme être menuisier et électricien en même temps. Cette tendance est reconnue sur le marché du travail, comme le soulignait le 7 mai l'éditorialiste du Carillon News.

Ainsi, après avoir utilisé, avec énormément de succès, la contestation juridique comme moyen de revendication pendant dix ans, les Franco-Manitobains sont invités par la Cour Suprême à retourner à la négociation politique. Comme dans la question de la gestion des écoles par la minorité linguistique, les tribunaux n'ont d'autre choix que de reconnaître les principes; le modèle de gestion devra être négocié dans chacune des juridictions.

Notre tâche collective sera de demander des services en français aux niveaux et dans les domaines que nous choisirons, en favorisant un certain étapisme. Notre prochain défi, c'est l'organisation d'un vaste réseau de revendication pour les services bilingues.

C'est en gros le sens des États généraux de la francophonie manitobaine auxquels tous et toutes seront conviés dans les prochains mois. Les tribunaux ont fait ce qu'ils ont pu pour nous: c'est maintenant à nous de déterminer ce que nous voulons dans cinq ans, dans dix ans; c'est à nous de décider par quels moyens nous allons réaliser notre vision de l'avenir!

Si nous voulons aller loin...

APEPSIE

Daniel Tougas
Jean-François Belisle











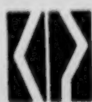
NOMINATION

René Trudeau

Monsieur Maurice Therrien, directeur général de la Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc., a le plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur René Trudeau au poste d'adjoint au directeur du crédit de la Fédération des caisses populaires.

M. Trudeau a beaucoup d'expérience ans le crédit ayant oeuvré dans ce domaine avec les banques à charte pour 15 ans.

La Fédération des caisses populaires fournit une gamme de services à ses 23 caisses populaires affiliées au Manitoba.



LES PETITES ANNONCES

Facile et efficace!

Les **PETITES ANNONCES**, c'est encore plus payant quand on connaît bien la recette.

Votre **PETITE ANNONCE** doit nous parvenir au plus tard le lundi **par écrit et être payée d'avance aux tarifs suivants:**

moins de 20 mots (**5$** ou **7,50$** pour deux semaine);
21 à 28 mots (**6$** ou **9$**);
29 à 35 mots (**7$** ou **10,50$**);
35 à 42 mots **au maximum** (**8$** ou **12$** pour deux semaines).

À LOUER: le restaurant, le Café des As, situé au Centre culturel de Ste-Anne. La personne doit vouloir donner un service en français. Bonne clientèle. Toute demande sera acceptée jusqu'au 30 mai 1986. Téléphone: 422-8847 ou 422-8574; ou écrivez à la Directrice, Centre culturel de Ste-Anne, C.P. 178, Ste-Anne (Manitoba) R0A 1R0.
51-

Aspirateurs Electrolux presque neufs. Garantie 5 ans. 150$. Composez le 237-0204.
187

À VENDRE ou À LOUER: à Letellier, maison de 2 étages, très grand lot, située au centre du village, 5 chambres à coucher, vente privée, pas d'agents; composez le 253-9093.
39-

DAME de 68 ans seule aimerait renconter gentil homme propre et honnête dans les 70-75 ans. Écrivez LA LIBERTÉ, C.P. 190, Boîte 20, St-Boniface, R2H 3B4.
40-

VEUX LOUER: Chalet à la Plage Albert pour la semaine du 28 juillet au 2 août. Composez le 233-0362.
41-

Aspirateurs Filter Queen presque neufs. Garantie 5 ans. 150$. Composez le 237-0204.
188

VEUT ACHETER des meubles très âgés. Si vous en avez, téléphonez Nicole au 233-6622.
831-

COUTURIÈRE: avec expérience pour tous genres de travaux de couture. Contactez Marcelle au 233-2687.
89-

À LOUER: Suite d'une chambre à coucher, 192, rue Marion, à partir du 1er juin. Appelez 257-0232 après 19h.
34-

À VENDRE: Piano pour appartement, très beau meuble en acajou. Composez le 253-9355 après 17h.
35-

À LOUER: 3 chambres à coucher au 2e étage d'une maison, chauffage, électricité et eau inclus dans le loyer, 2 stationnements; 425$ par mois, libre le 1er juillet; 237-4718.
47-

À VENDRE: Maison de 4 pièces, fini en stucco, sur un lot de 210 x 210, entouré d'une clôture, et d'arbres. 2 1/2 milles au sud-est de La Broquerie. Prix 17 500 ou 29 500 pour 80 acres. Téléphonez au 424-5335.
48-

À LOUER: grand appartement d'une chambre à coucher, rue Cathédrale au premier étage; libre le 1er juin; 320$ par mois. Téléphone: 233-1069.
49-

À LOUER: appartement de deux chambres à coucher, disponible le 1er juillet, 90, avenue Chandos. Appelez le 233-2325.
50-

CHERCHE une gardienne, dame sérieuse et sensible, pour garder 4 jeunes âgés de 9 à 14 ans. Cet emploi est pour une durée approximative de 2 mois, du lundi au mercredi soir et le samedi durant la journée. Références requises. Contactez Lorraine au 255-7683 après 18h.
46-

DAME dans la soixantaine aimerait rencontrer un homme, dans la même âge, qui aime sortir, danser, et boit raisonnablement. Écrivez à la Boîte 5, a/s de La Liberté, C.P. 190, St-Boniface (Manitoba) R2H 3B4.
26-

L'ATELIER Rivière Rouge est à la recherche d'un moniteur/trice dont la fonction vise à préparer des handicapés mentaux à s'intégrer par formation au marché du travail. Une personne bilingue est requise. Entrée en fonction le lundi 2 juin 1986. Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 20 mai à l'adresse qui suit: Association pour l'Intégration communautaire, Filiale Rivière-Rouge, C.P. 153, St-Malo (Manitoba) R0A 1T0.
44-

À VENDRE: Patins à roulettes en cuir pour hommes et femmes (pour l'intérieur et l'extérieur); grandeur 3 à 12, 65$ la paire. Téléphone: 233-4484 ou voir au 407, rue Desautels.
42-

VENTE remue-ménage située 214-216, rue Hill, les 17 et 18 mai de 10h à 17h; divers articles.
59-

VENTE PRIVÉE: vieux St-Norbert, nouvelle maison «bungalow» — 1312 pieds carrés. Grande cuisine, salle à manger, salon, 3 chambres à coucher, 2 salles de bain, tapis mur-à-mur, aspirateur central, sous-sol complètement isolé. Près de l'école française. Composez le 269-1178. Pas d'agents.
163-

PAYER ET EMPORTER SEULEMENT: Spéciaux - chalet et salle de jeux. Tapis «gazon» à partir de 3,39$ et tapis à endos caoutchouté à partir de 4,98$/v2, nylon sur jute à partir de 8,98/v2, des centaines de bouts de rouleaux. Économisez 60%. Peinture et teinture. En semaine jusqu'à 20h, le samedi jusqu'à 17h, 50 rue Archibald, au sud de Nairn, A & R Carpet Barn, 233-3061.
45-

VOUS recherchez quelqu'un pour labourer votre jardin? Minimum de 10 $. Le jour composez le 233-7922 ou le soir le 669-3022.
30-

À LOUER: appartement pour célibataire, 230$ par mois, chauffage et électricité compris. Disponible le 1er juin. Téléphone: 237-5963.
52-

À LOUER: disponible le 1er juillet 1986, appartement genre «townhouse» à 2 étages, tout nouveau à St-Boniface, 2 chambres à coucher, y compris sous-sol pour espace à rangement, armoires et finition en chêne. Près de l'hôpital, banque, magasins, etc. Idéal pour couple à la retraite. Composez le 233-5584.
53-

VENTE PRIVÉE: Saint-Boniface, central, 1 280 pieds carrés, garage double, sous-sol fini, 4 chambres à coucher. 97 500$. Composez le 233-5090.
55-

À LOUER: appartement d'une chambre à coucher, rue Deschambault, entrée privée, stationnement avec prise, laveuse et sécheuse incluses. 400$ plus services. Disponible le 1er juin. Téléphone: 237-9981.
56-

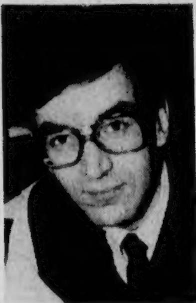
REMORQUAGE GRATUIT: de tous véhicules encombrants, qu'ils soient complets ou non. Téléphonez à BONI-VITAL TOWING - 237-0494.
54-

À VENDRE: roulotte Lionel 1975 à toit ouvrant avec toutes facilités. Très peu usagée. Excellent état. Téléphone: 253-2160. 2 500$.
57-

Le vieux Saint-Boniface

Il reste un paquet d'interrogations

Bien qu'il y ait eu déjà beaucoup de changements depuis douze ans dans le quartier nord de Saint-Boniface, la situation ne s'est pas encore normalisée. Entre les questions de zonage et de nouveaux développements, il y a de quoi intéresser, inquiéter même, un bon nombre de résidants.



Le carrefour de l'actualité municipale

Lucien CHAPUT

POINT de CONTACTS

Et à justifier la présence d'une association de résidants forte et renouvelée.

En 1974, explique Lucien Loiselle, le nouveau président de l'Association des résidants du vieux Saint-Boniface, il n'y avait aucune infrastructure en place. Il n'y avait pas d'intérêt de la part des résidants.

Avec la mise en place du programme d'aménagement de quartier (NIP), la situation a quelque peu changé. "À ce temps-là, poursuit Lucien Loiselle, Supercrete était encore en place. Le zonage du quartier n'avait pas encore été rationalisé."

"Par la suite, Supercrete a déménagé. Mais ça a pris de 1974 à 1978 pour organiser les résidants, pour les sensibiliser et mettre en place une association. L'objectif principal de 1974 à 1978, c'était d'augmenter le nombre de logements disponibles dans le quartier. Cet objectif n'a pas été réalisé."

"De 1978 à 1985, ça a été essentiellement une période de statu quo avec quelques points de controverses. On voulait que le terrain au nord de la High Line soit un terrain résidentiel. Ça l'est devenu en 1981 après sept ans de batailles.

"Aujourd'hui, poursuit le nouveau président, il y a un plan d'aménagement pour le quartier. Il y a une association de résidants. Et il y a une multitude d'intervenants: la corporation CLE, une société de développement communautaire NEUF (*Nouvelle économie urbaine francophone*), des développeurs privés tels Voyageurs Developments Ltd., la Société d'habitation et de rénovation urbaine (*MHRC*) et la ville de Winnipeg."

140 maisons

"Il y a de projets concrets et réels qui devront se réaliser à court terme. Là où il y avait un vacuum en 1974, il y a une nécessité de coordonner tous ces intérêts. On doit regarder aux effets qu'auront ces projets sur les commerçants, l'impact sur les inscriptions à l'École Taché, et l'impact sur les services municipaux qui sont déjà en place."

Des projets qui auront un impact sur le caractère francophone du quartier, peut-être? Puisque à lui seul, Voyageurs Developments Ltd. prévoit construire de 100 à 140 maisons unifamiliales sur l'ancien terrain Supercrete et le terrain du jardinier.

"Sans pratiquer la discrimination, propose Lucien Loiselle, on peut fournir au développeur des noms, des listes d'individus intéressés à s'installer dans ce développement. Il y a déjà une liste qui existe."

"On peut assurer que le cachet francophone soit préservé en faisant une entente avec le développeur. Il peut rendre les maisons disponibles à ceux qui sont intéressés avant de mettre les maisons en vente sur le marché public."

Malgré tous ces changements, tous ces nouveaux développements, l'Association des résidants ne peut toujours pas négliger son rôle de chien de garde auprès de la ville de Winnipeg. D'autant plus qu'elle a essuyé un revers à la réunion du comité communautaire du 6 mai.

Opposition

"Dans le cas du changement de zonage de la propriété située au 137, rue Dumoulin, le conseiller Guy Savoie a proposé d'accepter le changement du zonage de R-2 à R4-B4, à condition qu'il n'y ait pas plus de quatre appartements construits. Il l'a accepté malgré l'opposition des résidants et de l'Association des résidants."

Pas que la guerre soit perdue pour autant. Le changement de zonage n'a pas reçu l'appui de la conseillère Evelyn Reese. Et avant que ce changement soit accepté par le conseil de ville, l'Association pourra indiquer son opposition au changement de zonage.

Et de démontrer, encore une fois, que malgré les progrès réalisés depuis les douze dernières années, l'Association des résidants a toujours sa raison d'être. En attendant que le vieux Saint-Boniface devienne un quartier comme tous les autres. Au niveau du zonage, évidemment!

POINT à la LIGNE. *Si les maringouins vous rendent la vie difficile les prochaines semaines, vous n'avez qu'à blâmer votre voisin! Du moins, c'est ce que suggère le conseiller winnipégois Don Mitchelson.*

À chaque année, la ville de Winnipeg arrose de part et d'autre toutes les rues et les ruelles de la ville afin de contrôler la population de moustiques. Celles et ceux qui ne voulaient pas recevoir ce poison anti-maringouin en plein visage n'avaient qu'à demander qu'on les épargne.

Voilà que la province adopte un nouveau règlement qui oblige de respecter les souhaits des pro-maringouins en exigeant que la ville n'arrose pas à moins de 100 verges des résidences de ces personnes.

Le résultat est que des rues entières ne seront pas arrosées contre les maringouins. Alors pour prévenir les plaintes des contribuables, Mitchelson avait proposé que la ville poste des affiches identifiant les personnes qui s'opposent à la démoustication de la capitale manitobaine. Comme ça, ce serait ces personnes et non pas les conseillers qui se feraient engueuler.

Pourtant, le programme de contrôle de maringouins n'est pas efficace. En somme, c'est une perte de temps et d'argent. Un bon vent de la campagne vient vite approvisionner de maringouins le territoire rendu vacant par le poison du jour d'avant.

Si Mitchelson et compagnie n'aiment pas les appels téléphoniques, ils n'ont qu'à débrancher leur téléphone. Et s'ils n'aiment pas les maringouins, ils peuvent toujours se consoler en se rappelant le vieil adage manitobain: les maringouins ne mordent pas lorsqu'il fait moins 20 dehors.

LES SCIENCES NATURELLES
FENÊTRE SUR LE MONDE PHYSIQUE



La société d'aujourd'hui exige de ses citoyens et citoyennes une bonne connaissance de la science et de la technologie. Par le biais des sciences naturelles enseignées à l'école de la maternelle à la 10e année, les élèves franco-manitobains atteignent des connaissances générales dans ce domaine important. À partir de la 11e année les élèves peuvent choisir d'approfondir leurs connaissances dans des domaines particuliers: la physique, la chimie, la biologie ou les sciences générales. Les sciences naturelles font donc partie des études autant pour les jeunes enfants au niveau primaire que pour les adolescents et adolescentes au secondaire.

QU'EST-CE QUE L'ÉTUDE DES SCIENCES NATURELLES?

La science est essentiellement le processus par lequel nous construisons collectivement une représentation de la réalité. En 1re année l'étude des sciences naturelles pourrait se traduire par des activités aidant l'enfant à distinguer les êtres vivants des objets inanimés. En 4e année, l'étude pourrait porter sur le fonctionnement des circuits électriques. En 7e année, elle pourrait porter sur des thèmes tels que la météorologie, les états de la matière, les roches et minéraux, etc...

Dans chacun des cas, l'enfant acquiert des connaissances au sujet d'un ou de plusieurs concepts scientifiques en observant et en manipulant des objets concrets: un chat amené en classe, des plantes le long des fenêtres, des piles et des ampoules électriques, des thermomètres, etc... De cette façon, l'enfant participe activement dans la classe de science.

En plus de la manipulation d'objets concrets, l'enfant est aussi appelé à travailler comme scientifique à tous les niveaux scolaires:

- **en observant les caractéristiques des êtres vivants;**
- **en classifiant divers objets par exemple en êtres vivants ou objets inanimés;**
- **en émettant des prévisions concernant la météo;**
- **en interprétant des tableaux de données portant sur**
- **l'échauffement d'un liquide, etc...**

Au secondaire, l'étude des sciences naturelles devient beaucoup plus structurée et spécifique, étant organisée selon des matières telles que la chimie, la physique et la biologie. La nouvelle version des programmes d'études pour ces disciplines reflète de façon importante la préoccupation avec l'incidence ou l'impact de la science et de la technologie sur l'homme et sur l'environnement.

Par exemple, en physique l'élève pourrait étudier l'énergie solaire ou le nucléaire, tandis qu'en chimie l'élève pourrait étudier la chimie de la photographie, des médicaments ou des additifs alimentaires.



LES BUTS DES PROGRAMMES DE SCIENCES NATURELLES



L'enseignement des sciences naturelles doit permettre à l'enfant de:	Exemples concrétisant les buts:
• développer des habiletés et des stratégies de recherche telles que l'observation, l'expérimentation, la formulation d'hypothèses et la maîtrise des variables, lui permettant d'étudier systématiquement son milieu (voir le tableau sommaire des habiletés scientifiques).	• Dans une classe de 2e année, les enfants dissèquent des fruits différents afin de compter et de comparer le nombre de graines trouvées dans chacun.
• développer des attitudes scientifiques telles que l'objectivité, l'honnêteté, la curiosité et l'ouverture d'esprit.	• L'élève en chimie 12e année démontre l'honnêteté en communiquant ses propres résultats basés sur un travail de laboratoire, au lieu de ceux qui sont anticipés par le professeur.
• développer les compétences nécessaires à l'emploi de divers matériels et instruments utilisés en sciences.	• L'élève en 7e année apprend comment utiliser correctement le microscope.
• accroître ses connaissances des concepts en sciences naturelles.	• L'élève en Physique 11e année apprend et applique les lois de Newton sur la dynamique du mouvement.
• interpréter et évaluer des idées scientifiques.	• L'élève en Sciences naturelles 201 étudie les répercussions possibles du projet de Garrison sur les eaux manitobaines, tout en interprétant et en évaluant divers textes.
• faire le lien entre la science et sa vie quotidienne.	• L'élève en 4e année étudie les circuits électriques en manipulant des piles et des ampoules, ce qui lui permet de comprendre davantage comment divers appareils trouvés à la maison fonctionnent.
• élargir ses connaissances sur les interactions possibles entre la science, la technologie et l'individu ou la société.	• L'élève en 8e année étudie la conservation d'énergie et emploie entre autres les relevés de l'Hydro pour calculer la consommation énergétique de sa maison. Ceci lui permettra de prendre des décisions éclairées concernant l'isolation de sa maison.
• développer et maintenir une attitude positive envers les sciences naturelles.	• L'élève en 10e année participe volontier à une exposition scientifique.

LES HABILETÉS SCIENTIFIQUES

SIMPLES	COMPLEXES
• Observation	• Formulation de définitions opérationnelles
• Classification	• Contrôle et maîtrise de variables
• Communication	• Formulation d'hypothèses
• Quantification	• Interprétation de données
• Sens spatial et temporel	• Élaboration de modèles
• Inférence	• Expérimentation
• Prédiction	

ET MOI COMME PARENT, QU'EST—CE QUE JE FAIS?

- J'organise avec mon enfant des sorties au zoo, au musée, au planétarium et à des centres d'interprétation tels que le marais Oak Hammock, le parc national de Riding Mountain et le Living Prairie Museum.
- J'organise avec mon enfant des randonnées sur des sentiers auto-guidés tels que les sentiers Cedar Bog au parc de Birds Hill, Spirit Hills près de Carberry, McGillivray Falls au parc Whiteshell, Ancient Beach au parc Grand Beach.
- J'intéresse mon enfant aux phénomènes et aux milieux naturels qui nous entourent: la rivière près de chez nous, les oiseaux qui fréquentent le mangeoire dans notre cours, l'explosion de la navette spatiale, le passage de la comète Halley, etc...
- Je visionne avec mon enfant des émissions à la télévision portant sur les sciences naturelles: par exemple, **Science-réalité, Nova, The Nature of Things** et d'autres.
- J'abonne mon enfant à une revue scientifique: par exemple, **Coulicou** pour les enfants de 4 à 8 ans, **Hibou** et **Je me petit-débrouille** pour les enfants de 8 à 11 ans et **Biosphère** et **Québec science** pour les enfants plus âgés.
- J'encourage mon enfant à participer à une exposition scientifique à l'école et je le soutiens dans son travail de recherche.
- J'expose mon enfant aux livres et albums d'enfants portant sur les sciences naturelles. La bibliothèque publique de Saint-Boniface a une excellente collection dans ce domaine.
- J'encourage et je soutiens mon enfant dans ses loisirs scientifiques si un intérêt se manifeste dans un domaine: collectionner des coquilles, des pierres, des papillons, avoir un animal domestique, un aquarium, un petit jardin, etc...

Éducation Manitoba
Bureau de l'Éducation française

